

RAPPORT ANNUEL 2025

MH EPARGNE DNCA

INVEST EVOLUTIF





SOMMAIRE

Synthèse du fonds au 31/12/2025.....	3
Vie juridique du fonds.....	3
GESTION FINANCIERE.....	4
Évolution de la valeur liquidative	5
Performances du fonds	5
Analyse du risque	5
Principaux mouvements du fonds	6
Le mot du gérant.....	7
Autres informations	8
Pourcentage OPC interne.....	12
ETATS FINANCIERS.....	13
DIC PRIIPS.....	41
REPORTING DECEMBRE	48
ANNEXE SFDR	53

Synthèse du fonds au 31/12/2025

DATE D'AGREMENT AMF : 27/12/2007

DUREE RECOMMANDEE DE PLACEMENT :
> 5 ans

FORME JURIDIQUE : FCPE

FONDS MULTI-PARTS : OUI

CLASSIFICATION : sans classification

N°AMF : FCE20070264

DEVISE : Euro

COMMISSAIRE AUX COMPTES :
KPMG AUDIT

INDICATEUR DE RISQUE (SRI) : 3

CHIFFRES CLES

> **Actif net du portefeuille :** 21,36 M€

> **Actif net de la part A :** 21,32 M€
Valeur liquidative de la part A : 18,045 €
+ haut sur 12 mois : 18,335 €
+ bas sur 12 mois : 15,478 €

> **Actif net de la part L :** 0,03 M€
Valeur liquidative de la part L : 10,479 €
+ haut sur 12 mois : 10,551 €
+ bas sur 12 mois : 10,020 €

FREQUENCE DE VALORISATION : Quotidienne en cours de clôture

VALORISATEUR : CACEIS

SOCIETE DE GESTION :

SIENNA GESTION
21 boulevard Haussmann
75008 Paris
www.sienna-gestion.com

Vie juridique du fonds

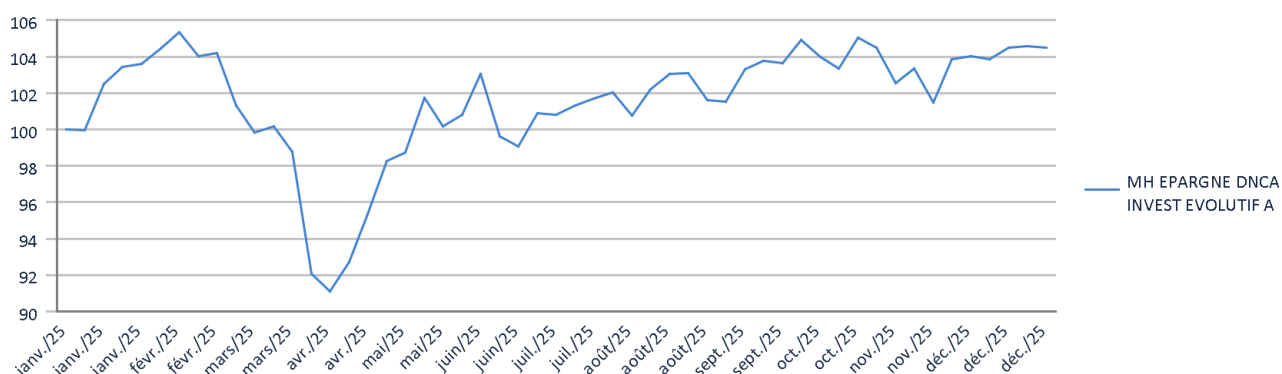
Le 01/07/2025 :

- Changement de dénomination du fonds pour MH EPARGNE DNCA INVEST EVOLUTIF.
- Changement de la part du fonds maître dans laquelle le fonds nourricier est investi.
- Ajout d'une catégorie de part « L ».

GESTION FINANCIERE

Évolution de la valeur liquidative

Evolution de la VL (Base 100)



La part L du fonds ne disposant pas encore de données sur une année calendaire complète pour permettre l'affichage de ses performances.

Performances du fonds

PERFORMANCES CUMULEES (en %)

MH EPARGNE DNCA INVEST EVOLUTIF A

1 an	3 ans	5 ans	10 ans
4,66	33,37	24,96	23,68

PERFORMANCES ANNUALISEES (en %)

MH EPARGNE DNCA INVEST EVOLUTIF A

1 an	3 ans	5 ans	10 ans
4,66	10,07	4,56	2,15

PERFORMANCES ANNUELLES (en %)

MH EPARGNE DNCA INVEST EVOLUTIF A

2025	2024	2023	2022	2021	2020
4,66	12,31	13,47	-16,61	12,35	0,40

Les chiffres cités ont trait aux années écoulées. Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures.

Analyse du risque

RATIO DE RISQUE

Volatilité annualisée
Portefeuille (en %)

1 an 3 ans 5 ans

11,03 9,67 9,66

Ratio de Sharpe

0,22 0,73 0,29



Principaux mouvements du fonds

Achats

Ventes

DNCA Invest volutif I EUR	LU0284394581	OPCVM	20 995 744	DNCA INVEST - EVOLUTIF-C	LU2661119755	OPCVM	20 718 674
DNCA INVEST - EVOLUTIF-C	LU2661119755	OPCVM	749 951	DNCA Invest volutif I EUR	LU0284394581	OPCVM	769 949



Le mot du gérant

Ce fonds est un fonds nourricier. La stratégie de gestion est donc identique à celle du fonds dans lequel il est investi, DNCA Invest Evolutif.

Les indices européens terminent l'année en hausse de 16.7% pour le Stoxx600 grâce à une économie mondiale résiliente, une impulsion budgétaire allemande prévue pour 2026-2027, un secteur bancaire en hausse de +65% et à une diversification opportune face aux actifs américains.

Le S&P 500 et Nasdaq clôturent l'année en hausse respectivement de 16,65 % et 20.38% et dans un contexte de dérèglementation et d'innovation IA, de baisse de 75bp de taux et d'une croissance de 14% des BPA pour le S&P. Cependant, avec l'appréciation de l'Euro de plus de 13%, la performance du S&P convertie n'atteint que 3% pour un investisseur européen.

Les sociétés liées à l'intelligence artificielle représentent désormais plus de 40 % du S&P 500. Les Mag7 étaient en hausse de 76% en 2023, de 48% en 2024 et de 23% en 2025, signe d'un rééquilibrage du marché qui devrait continuer en 2026.

Le S&P a commencé l'année sur un PE 12m de 21.5x pour finir à 22x, légèrement au-dessus de sa moyenne historique.

Pour 2026, la croissance économique mondiale devrait se situer autour de 3% (consensus FMI), avec un soutien fiscal et réglementaire aux Etats-Unis (croissance attendue à 2.2%), une perspective de nouvelles baisses de taux de la Fed (2 baisses prévues), et des dépenses dans la défense et l'infrastructure de l'Allemagne qui pourraient faire rebondir la croissance européenne à partir de 2026 (croissance attendue autour de 1.3%).

Cet environnement devrait soutenir les indices pour une 4ème année consécutive avec environ +12% de croissance des BPA aux US et +8-11% en Europe.

Nous serons tout particulièrement vigilants et réactifs sur les incertitudes liées aux dépenses dans l'IA, sur la trajectoire de baisse de taux de la Fed et enfin à la géopolitique et aux incertitudes politiques.

Dans ce contexte favorable aux actifs risqués, nous avons maintenu notre exposition actions à hauteur de 77%, avec un positionnement géographique diversifié avec une exposition à hauteur de 48% aux Etats-Unis, 48% en Europe et 4% en Asie.

En termes de styles, nous conserverons notre approche équilibrée (« blend ») en 2026 quel que soit la zone géographique.

Le secteur technologique dans son ensemble représente 21% de la poche action et le secteur bancaire 18%. Ces deux secteurs continueront de bénéficier d'un environnement réglementaire favorable, d'une croissance solide et d'un momentum de BPA à deux chiffres.

Les principaux contributeurs de l'année ont été le secteur bancaire (Unicredit 83bp, Commerzbank 58bp, Société Générale 113bp), suivi de Galderma (73bp), Kering (70bp) et prysmian (61bp).

À l'inverse, dans nos principaux détracteurs figurent Meta (38bp) et deux valeurs françaises assimilées comme AI « loser » CapGemini 31bp et Publicis 33bp.

Coté obligataire, nous continuerons de privilégier une approche prudente avec une sensibilité de 4. Nous investirons principalement dans le crédit IG, de maturité intermédiaire (3-5 ans) et nous conserverons notre exposition aux obligations européennes indexées à l'inflation (« linkers »).

Autres informations

Information sur les critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance (ESG)

Ce FIA prend en compte les critères ESG dans sa politique d'investissement, tel que détaillé sur notre site internet (<https://www.sienna-gestion.com/informations-reglementaires>) et dans l'annexe périodique SFDR jointe à ce présent rapport.

Politique de sélection et évaluation des intermédiaires - Service d'aide à la décision d'investissement

En application de la Directive « Marchés d'Instruments Financiers » 2014/65/UE du Parlement européen et du Conseil de l'Union européenne du 15 mai 2014 concernant les marchés d'instruments financiers, modifiée par la directive (UE) 2016/1034 du 23 juin 2016 et révisant la directive dite « MIF » 2004/39/CE du 29 avril 2004, SIENNA GESTION a mis en place, dans le cadre de son obligation d'agir au mieux des intérêts de ses clients et des OPC qu'elle gère, une politique de meilleure exécution. L'information est consultable sur le site de la société de gestion : www.sienna-gestion.com

Le principe de « meilleure exécution » prend la forme de meilleure sélection consistant à sélectionner pour chaque classe d'instruments les entités auprès desquelles les ordres sont transmis en vue de leur exécution.

Afin de répondre au mieux aux exigences de la directive MIF2, SIENNA GESTION a choisi de transmettre ses ordres par l'intermédiaire d'une table de négociation externalisée, la société Exoé (établissement agréé par le Comité des Établissements de Crédit et des Entreprises d'Investissement), et ce, en vue de fournir les services d'investissement de Réception Transmission d'Ordres pour le compte de tiers portant sur la majorité des instruments financiers visés à la section C « Instruments Financiers » de l'annexe I de la Directive 2014/65/UE.

La sélection des contreparties d'exécution est réalisée par SIENNA GESTION, et résulte des critères et mesures réalisés par Exoé sur la liste des intermédiaires habilités par SIENNA GESTION. Les rapports issus des contrôles réguliers effectués par Exoé sont ensuite présentés à SIENNA GESTION et font l'objet de comités semestriels.

SIENNA GESTION a décidé de prendre directement à sa charge, à compter du début de l'exercice 2018, tous les frais imputables aux prestations de recherche, facturés par les intermédiaires habilités.

Calcul du risque global

Dans le cas où le fonds utiliserait des instruments financiers à terme, et ce, dans le respect de la stratégie d'investissement prévue dans sa documentation juridique, le risque global est calculé selon la méthode de l'engagement.

Informations sur les rémunérations

Conformément aux dispositions réglementaires applicables, et plus particulièrement l'article 22, paragraphe 2 de la Directive 2011/61/UE, dite Directive AIFM, transposée dans le Code Monétaire et Financier et le Règlement Général de l'AMF, SIENNA GESTION agissant en tant que gestionnaire de Fonds d'Investissement alternatif (FIA) et d'Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM), informe les investisseurs au sein des rapports annuels de chacun de ses FIA et OPCVM sur les rémunérations versées au cours de l'exercice 2025 :

- Effectif moyen de SIENNA GESTION : 75,6 collaborateurs
- Rémunération annuelle brute fixe : 6 349 152 €
- Rémunération annuelle brute variable : 2 027 974 €
- Nombre de collaborateurs concernés par la rémunération variable : 56
- Rémunération annuelle brute et variable agrégée des collaborateurs dits « preneurs de risques » : 1 256 538 €



En application de la Position AMF n°2013-11, SIENNA GESTION identifie des collaborateurs dits « preneurs de risques » auxquels s'applique une politique de rémunération formalisée. Par « preneur de risques », il convient d'entendre tout collaborateur dont les activités peuvent avoir une influence significative sur le profil de risque d'un ou de plusieurs fonds ou sur celui de la société de gestion. Les collaborateurs concernés représentent 18 personnes en 2025 : les gérants de portefeuille et leur hiérarchie directe, tous les membres du Directoire, ce qui inclut le Directeur Risques et Conformité.

SIENNA GESTION a créé un comité de rémunération par décision de son Conseil d'Administration en date du 28 mars 2014. SIENNA GESTION est devenue une société à Directoire et Conseil de Surveillance en mars 2022. Le rôle principal du comité de rémunération est de donner des avis au Conseil de Surveillance préalablement à toute modification de la rémunération variable de SIENNA GESTION. Il accorde une attention particulière à l'évaluation des mécanismes adoptés pour garantir que le système de rémunération prenne en compte de façon appropriée toutes les catégories de risques, de liquidités et les niveaux d'actifs sous gestion et que la politique de rémunération est compatible avec la stratégie économique, les valeurs et les intérêts de SIENNA GESTION et des fonds gérés et avec ceux des investisseurs dans ces fonds.

Les membres permanents du comité sont désignés par le Conseil de Surveillance de SIENNA GESTION. Il s'agit exclusivement de membres du Conseil de Surveillance. Les membres du Conseil de Surveillance et du comité d'Audit et des Risques de SIENNA GESTION ne perçoivent aucune rémunération au titre de leur mandat. Le Comité se réunit au moins une fois par an sur saisie du Conseil de Surveillance ou du Président du Directoire de SIENNA GESTION de sa propre initiative.

Les performances des gérants de portefeuilles sont récompensées par l'octroi d'une rémunération variable à condition d'être ajustée au risque. La rémunération variable des gérants doit donc s'aligner sur le profil de risques des portefeuilles.

Les modalités de détermination de cette rémunération variable sont transmises par écrit sous la forme d'une note à tous les gérants après validation du Conseil de Surveillance et suite à l'avis du comité de rémunération. Ces modalités indiquent systématiquement :

- le pourcentage maximum de rémunération variable par rapport à la rémunération annuelle fixe,
- le pourcentage de rémunération dérivant de l'atteinte de performances quantitatives collectives et une répartition en % de la part collective et individuelle dans l'atteinte de ces performances, les formules cibles sont clairement matérialisées,
- le pourcentage de la rémunération dérivant de l'atteinte de performances qualitatives incluant notamment le respect de la réglementation, de la déontologie et de la politique de gestion de risques de SIENNA GESTION.

Cette composante qualitative de la rémunération variable intègre les risques en matière de durabilité, conformément à l'article 3 du Règlement SFDR.

Conformément à la réglementation AMF, SIENNA GESTION s'assure du respect d'un équilibre prudent entre une situation financière saine et l'attribution, le versement et l'acquisition d'une rémunération variable.

Il en résulte que SIENNA GESTION veille à ce que sa situation financière ne soit pas affectée de façon préjudiciable par :

- la rémunération variable globale attribuée pour cette année,
- le montant de rémunération variable qui sera payé ou acquis au cours de l'année.

En cas de difficulté relative à la situation financière, le Conseil de Surveillance décide des impacts en termes de rémunération variable après avis du comité de rémunération.

Effet de levier

Le fonds n'étant pas investi dans des contrats dérivés, l'information relative à l'exposition calculée selon la méthode brute et la méthode de l'engagement est inférieure à 100% (art. 109 du Règlement délégué (UE) N°231/2013).



Règlementation SFTR

Transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation des instruments financiers - REGLEMENT SFTR - en devise de comptabilité de l'OPC (EUR).

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opérations relevant de la réglementation SFTR.

Gestion de la liquidité

La société de gestion a défini une politique de gestion de la liquidité pour ses fonds ; elle s'appuie sur un dispositif de contrôle et de surveillance de la liquidité assurant un traitement équitable des investisseurs afin de permettre d'honorer toutes les demandes de rachat et ainsi rembourser les investisseurs selon les modalités prévues par le prospectus.

Gestion des risques

Dans le cadre de sa politique de gestion des risques, la société de gestion de portefeuille établit, met en œuvre et maintient opérationnelles une politique et des procédures de gestion des risques efficaces, appropriées et documentées qui permettent d'identifier les risques liés à ses activités, processus et systèmes.

Informations sur la règlementation SFDR

Le Fonds promeut certaines caractéristiques environnementales, sociales et de gouvernance au sens de l'article 8 du Règlement 2019/2088 du 27 novembre 2019 (dit Règlement SFDR). Les risques en matière de durabilité sont intégrés dans la décision d'investissement comme exposé dans les critères extra-financiers ci-dessous. Concernant l'indice de référence du fonds, il est précisé que la Société de gestion établit sa méthodologie de sélection des titres répondant à des critères ESG à partir d'indices de référence comprenant un univers large de titres. Le résultat de cette analyse est ensuite comparé à l'univers d'investissement qui découle de l'indice de référence du fonds, visant ainsi à obtenir de meilleures performances que celui-ci sur ces critères. »

Profil de risques : ajout du risque de durabilité

« Risque lié à l'investissement durable (risque de durabilité) : tout événement ou toute situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui, s'il survient, pourrait avoir un impact négatif réel ou potentiel sur la valeur de l'investissement. La survenance d'un tel événement ou d'une telle situation peut également conduire à une modification de la stratégie d'investissement du Fonds, y compris l'exclusion des titres de certains émetteurs. Plus précisément, les effets négatifs des risques de durabilité peuvent affecter les émetteurs via une série de mécanismes, notamment : 1) une baisse des revenus ; 2) des coûts plus élevés ; 3) des dommages ou une dépréciation de la valeur des actifs ; 4) coût du capital plus élevé ; et 5) amendes ou risques réglementaires. En raison de la nature des risques de durabilité et de sujets spécifiques tels que le changement climatique, la probabilité que les risques de durabilité aient un impact sur les rendements des produits financiers est susceptible d'augmenter à plus long terme. »



Politique d'engagement actionnariat

En conformité avec l'article L. 533-22 du code monétaire et financier, le détail des conditions dans lesquelles la Société de gestion entend exercer les droits de vote attachés aux titres détenus en portefeuille par les fonds qu'elle gère, ainsi que le dernier compte-rendu annuel sont consultables sur son site internet : www.sienna-gestion.com.



Pourcentage OPC interne

Le pourcentage d'OPC internes détenus au 31/12/2025 est égal à 0,00% de l'actif net.

ETATS FINANCIERS



KPMG S.A.
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
France

Fonds Commun de Placement d'Entreprise MH EPARGNE DNCA INVEST EVOLUTIF

21, boulevard Haussmann - 75009 Paris

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025

Aux porteurs de parts,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif MH EPARGNE DNCA INVEST EVOLUTIF constitué sous forme de fonds commun de placement d'entreprise relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du fonds à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.



Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne les instruments financiers en portefeuille, et sur la présentation d'ensemble des comptes, au regard du plan comptable des organismes de placement collectif à capital variable.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion établi par la société de gestion

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre fonds.



Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris La Défense

KPMG S.A.

Signature numérique de
Severine Ernest
KPMG le 20/05/2026 17:04:44

Séverine Ernest
Associée

Bilan Actif au 31/12/2025 en EUR	31/12/2025	31/12/2024
Immobilisations corporelles nettes	0,00	0,00
Titres financiers		
Actions et valeurs assimilées (A)	0,00	0,00
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées de l'entreprise et des entreprises liées négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées de l'entreprise et des entreprises liées non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Obligations convertibles en actions (B)	0,00	0,00
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Obligations convertibles en actions de l'entreprise et des entreprises liées négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Obligations convertibles en actions de l'entreprise et des entreprises liées non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées (C)	0,00	0,00
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées de l'entreprise et des entreprises liées négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées de l'entreprise et des entreprises liées non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances (D)	0,00	0,00
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances et valeurs assimilées de l'entreprise et des entreprises liées négociés sur un marché réglementé	0,00	0,00
Titres de créances et valeurs assimilées de l'entreprise et des entreprises liées non négociés sur un marché réglementé	0,00	0,00
Parts d'OPC et de fonds d'investissements (E)	21 253 464,39	19 773 615,34
OPCVM	21 253 464,39	19 773 615,34
FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne	0,00	0,00
Autres OPC et fonds d'investissements	0,00	0,00
Dépôts (F)	0,00	0,00
Instrument financiers à terme (G)	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres (H)	0,00	0,00
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	0,00	0,00
Créances représentatives de titres donnés en garantie	0,00	0,00
Créances représentatives de titres financiers prêtés	0,00	0,00
Titres financiers empruntés	0,00	0,00
Titres financiers donnés en pension	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Prêts (I) (*)	0,00	0,00
Autres actifs éligibles (J)	0,00	0,00
Sous-total actifs éligibles I = (A+B+C+D+E+F+G+H+I+J)	21 253 464,39	19 773 615,34
Créances et comptes d'ajustement actifs	2 731,65	52 208,34
Comptes financiers	144 264,92	101 371,25
Sous-total actifs autres que les actifs éligibles II	146 996,57	153 579,59
Total de l'actif I+II	21 400 460,96	19 927 194,93

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

Bilan Passif au 31/12/2025 en EUR	31/12/2025	31/12/2024
Capitaux propres :		
Capital	20 405 435,81	17 705 799,68
Report à nouveau sur revenu net	0,00	0,00
Report à nouveau des plus et moins-values réalisées nettes	0,00	0,00
Résultat net de l'exercice	950 472,43	2 179 023,26
Capitaux propres I	21 355 908,24	19 884 822,94
Passifs de financement II (*)	0,00	0,00
Capitaux propres et passifs de financement (I+II)	21 355 908,24	19 884 822,94
Passifs éligibles :		
Instruments financiers (A)	0,00	0,00
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres financiers	0,00	0,00
Instruments financiers à terme (B)	0,00	0,00
Emprunts (C) (*)	0,00	0,00
Autres passifs éligibles (D)	0,00	0,00
Sous-total passifs éligibles III = (A+B+C+D)	0,00	0,00
Autres passifs :		
Dettes et comptes d'ajustement passifs	44 552,72	42 371,99
Concours bancaires	0,00	0,00
Sous-total autres passifs IV	44 552,72	42 371,99
Total Passifs : I+II+III+IV	21 400 460,96	19 927 194,93

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

Compte de résultat au 31/12/2025 en EUR	31/12/2025	31/12/2024
Revenus financiers nets		
Produits sur opérations financières :		
Produits sur actions	0,00	0,00
Produits sur obligations	0,00	0,00
Produits sur titres de créances	0,00	0,00
Produits sur parts d'OPC	0,00	0,00
Produits sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Produits sur opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Produits sur prêts et créances	0,00	0,00
Produits sur autres actifs et passifs éligibles	0,00	0,00
Autres produits financiers	1 170,55	2 520,39
Sous-total produits sur opérations financières	1 170,55	2 520,39
Charges sur opérations financières :		
Charges sur opérations financières	0,00	0,00
Charges sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Charges sur opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Charges sur emprunts	0,00	0,00
Charges sur autres actifs et passifs éligibles	0,00	0,00
Charges sur passifs de financement	0,00	0,00
Autres charges financières	-99,26	0,00
Sous-total charges sur opérations financières	-99,26	0,00
Total revenus financiers nets (A)	1 071,29	2 520,39
Autres produits :		
Rétrocession des frais de gestion au bénéfice de l'OPC	106 802,90	247 951,83
Versements en garantie de capital ou de performance	0,00	0,00
Autres produits	0,00	0,00
Autres charges :		
Frais de gestion de la société de gestion	-428 501,00	-411 484,67
Frais d'audit, d'études des fonds de capital investissement	0,00	0,00
Impôts et taxes	0,00	0,00
Autres charges	0,00	0,00
Sous-total autres produits et autres charges (B)	-321 698,10	-163 532,84
Sous-total revenus nets avant compte de régularisation (C = A-B)	-320 626,81	-161 012,45
Régularisation des revenus nets de l'exercice (D)	-4 942,41	2 459,51
Sous-total revenus nets I = (C+D)	-325 569,22	-158 552,94
Plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations :		
Plus ou moins-values réalisées	5 959 411,90	639 954,29
Frais de transactions externes et frais de cession	0,00	0,00
Frais de recherche	0,00	0,00
Quote-part des plus-values réalisées restituées aux assureurs	0,00	0,00
Indemnités d'assurance perçues	0,00	0,00
Versements en garantie de capital ou de performance reçus	0,00	0,00
Sous-total plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations (E)	5 959 411,90	639 954,29
Régularisations des plus ou moins-values réalisées nettes (F)	109 156,74	-5 729,09
Plus ou moins-values réalisées nettes II = (E+F)	6 068 568,64	634 225,20

Compte de résultat au 31/12/2025 en EUR	31/12/2025	31/12/2024
Plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations :		
Variation des plus ou moins-values latentes y compris les écarts de change sur les actifs éligibles	-4 736 634,49	1 770 159,43
Ecart de change sur les comptes financiers en devises	0,00	0,00
Versements en garantie de capital ou de performance à recevoir	0,00	0,00
Quote-part des plus-values latentes à restituer aux assureurs	0,00	0,00
Sous-total plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisation (G)	-4 736 634,49	1 770 159,43
Régularisations des plus ou moins-values latentes nettes (H)	-55 892,50	-66 808,43
Plus ou moins-values latentes nettes III = (G+H)	-4 792 526,99	1 703 351,00
Acomptes :		
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (J)	0,00	0,00
Acomptes sur plus ou moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice (K)	0,00	0,00
Total Acomptes versés au titre de l'exercice IV = (J+K)	0,00	0,00
Impôt sur le résultat V (*)	0,00	0,00
Résultat net I + II + III + IV + V	950 472,43	2 179 023,26

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

Annexe des comptes annuels

A. Informations générales

A1. Caractéristiques et activité de l'OPC à capital variable

A1a.Stratégie et profil de gestion

Le Compartiment cherche à surperformer l'indice composite 25% MSCI World NR EUR + 25% MSCI Europe NR EUR + 50% Bloomberg Euro Govt Inflation Linked 1 – 10 years calculé dividendes réinvestis, sur la durée d'investissement recommandée, tout en protégeant le capital en période défavorable par une gestion opportuniste et une allocation d'actifs flexible. L'attention des investisseurs est attirée sur le fait que le style de gestion est discrétionnaire et intègre des critères environnementaux, sociaux/sociétaux et de gouvernance (ESG).

Le prospectus / règlement de l'OPC décrit de manière complète et précise ces caractéristiques.

A1b.Eléments caractéristiques de l'OPC au cours des 5 derniers exercices

	31/12/2021	30/12/2022	29/12/2023	31/12/2024	31/12/2025
Actif net Global en EUR	26 424 089,92	19 782 997,92	18 520 635,57	19 884 822,94	21 355 908,24
Part MH EPARGNE DNCA INVEST EVOLUTIF A en EUR					
Actif net	26 424 089,92	19 782 997,92	18 520 635,57	19 884 822,94	21 323 233,12
Nombre de titres	1 628 514,24420	1 462 147,03080	1 206 343,51690	1 153 246,69940	1 181 649,49280
Valeur liquidative unitaire	16,225	13,530	15,352	17,242	18,045
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	0,35	0,29	0,69	0,54	5,13
Capitalisation unitaire sur revenu	-0,14	-0,12	-0,16	-0,13	-0,27
Part MH EPARGNE DNCA INVEST EVOLUTIF L en EUR					
Actif net	0,00	0,00	0,00	0,00	32 675,12
Nombre de titres	0,00	0,00	0,00	0,00	3 117,88740
Valeur liquidative unitaire	0,00	0,00	0,00	0,00	10,479
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Capitalisation unitaire sur revenu	0,00	0,00	0,00	0,00	-0,04

A2. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2020-07 modifié par le règlement ANC 2022-03.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.

Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « Plus ou moins values latentes ».

Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

OPC détenus :

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

Frais de gestion

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatifs à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit...

Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.

Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au prospectus.

Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.

	Frais facturés	Assiette	Taux barème	Prise en charge FCPE/ Entreprise
1	Frais de gestion financière	Actif net	2% maximum l'an	FCPE
2	Frais de fonctionnement et autres services *	Actif net	0,10 % maximum l'an (taux forfaitaire)	FCPE
3	Frais indirects maximum ** (commissions et frais de gestion)	Actif net	1,20 % TTC maximum	FCPE
4	Commissions de mouvement	Néant	Néant	Néant
5	Commission de surperformance	Néant	Néant	Néant

* Les frais de fonctionnement et autres services incluent les frais suivants :

- Frais du dépositaire ;
- Frais de gestion administrative et comptable ;
- Frais du commissaire aux comptes ;
- Frais liés aux tenus de comptes ;
- Coûts liés aux contributions dues par la société de gestion à l'Autorité des marchés financiers (AMF) ;
- Coûts de cotisation de la société de gestion à l'Association française de la Gestion (AFG) ;
- Coûts de licence de l'indice de référence du Fonds ;
- Frais fiscaux, y compris avocat et expert externe liés au recouvrement des créances du Fonds ;
- Frais liés aux informations des porteurs de parts (informations par tous moyens et informations particulières) à l'exception des opérations de fusion, absorption et liquidation ;
- Frais liés au respect des obligations réglementaires (Reporting AIFM, frais de fonctionnement de la politique de vote lors des assemblées générales) ;
- Frais de constitution et de diffusion de la documentation réglementaire du Fonds (Règlement, DIC, Annexes SFDR) ;
- Frais d'audit et de promotion du label ISR
- Frais de fonctionnement des plateformes de distribution

Le taux forfaitaire maximum des frais de fonctionnement et autres services peut être prélevé quand bien même les frais réels sont inférieurs à celui-ci. Dans la situation où les frais réels sont supérieurs au taux forfaitaire, le dépassement sera pris en charge par la société de gestion.

** Les frais de gestion indirects, nets de rétrocessions, ne dépasseront pas le taux indiqué. Ils sont également à la charge du fonds. Ce taux ne comprend pas les commissions de mouvement du fonds maître.

Les coûts juridiques exceptionnels liés au recouvrement des créances du FCPE pourront s'ajouter aux frais facturés à ce dernier et affichés ci-dessus.

Le taux de frais effectivement constaté est mentionné chaque année dans le rapport de gestion. Les frais de gestion financière sont facturés trimestriellement.

Les différents postes constituant les frais de fonctionnement et de gestion sont calculés et provisionnés lors de chaque valeur liquidative.

Les frais et commissions facturés au FIA servent également à couvrir des coûts de commercialisation via des distributeurs tiers. La rémunération versée aux distributeurs tiers réduit la croissance potentielle des investissements.

Votre distributeur est à votre disposition si vous souhaitez des précisions sur les modalités de calcul de cette rémunération.

Les honoraires du Commissaire aux comptes s'élèvent à 1328.40 euro,.

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le revenu :

Le revenu net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values. Conformément à la réglementation pour les parts ouvrant droit à distribution :

Les sommes mentionnées « le revenu » et « les plus et moins-values » peuvent être distribuées, en tout ou partie, indépendamment l'une de l'autre.

La mise en paiement des sommes distribuables est effectuée dans un délai maximal de cinq mois suivant la clôture de l'exercice.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Part(s)	Affectation des revenus nets	Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées
Part MH EPARGNE DNCA INVEST EVOLUTIF A	Capitalisation	Capitalisation
Part MH EPARGNE DNCA INVEST EVOLUTIF L	Capitalisation	Capitalisation

B. Evolution des capitaux propres et passifs de financement

B1. Evolution des capitaux propres et passifs de financement

Evolution des capitaux propres au cours de l'exercice en EUR	31/12/2025	31/12/2024
Capitaux propres début d'exercice	19 884 822,94	18 520 635,57
Flux de l'exercice :		
Souscriptions appelées (y compris la commission de souscription acquise à l'OPC)	3 684 527,05	3 553 123,00
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'OPC)	-3 115 592,35	-4 438 036,90
Revenus nets de l'exercice avant comptes de régularisation	-320 626,81	-161 012,45
Plus ou moins-values réalisées nettes avant comptes de régularisation	5 959 411,90	639 954,29
Variation des plus ou moins-values latentes avant comptes de régularisation	-4 736 634,49	1 770 159,43
Distribution de l'exercice antérieur sur revenus nets	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur plus ou moins-values réalisées nettes	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur plus-values latentes	0,00	0,00
Acomptes versés au cours de l'exercice sur revenus nets	0,00	0,00
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus ou moins-values réalisées nettes	0,00	0,00
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus-values latentes	0,00	0,00
Autres éléments	0,00	0,00
Capitaux propres en fin d'exercice (= Actif net)	21 355 908,24	19 884 822,94

B2. Reconstitution de la ligne « capitaux propres » des fonds de capital investissement et autres véhicules

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

B3. Evolution du nombre de parts au cours de l'exercice

B3a. Nombre de parts souscrites et rachetées pendant l'exercice

	En parts	En montant
Part MH EPARGNE DNCA INVEST EVOLUTIF A		
Parts souscrites durant l'exercice	208 653,76175	3 651 091,77
Parts rachetées durant l'exercice	-180 250,96835	-3 114 592,95
Solde net des souscriptions/rachats	28 402,79340	536 498,82
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	1 181 649,49280	
Part MH EPARGNE DNCA INVEST EVOLUTIF L		
Parts souscrites durant l'exercice	3 213,45120	33 435,28
Parts rachetées durant l'exercice	-95,56380	-999,40
Solde net des souscriptions/rachats	3 117,88740	32 435,88
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	3 117,88740	

B3b. Commissions de souscription et/ou rachat acquises

	En montant
Part MH EPARGNE DNCA INVEST EVOLUTIF A	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	-5,22
Commissions de souscription acquises	-5,22
Commissions de rachat acquises	0,00
Part MH EPARGNE DNCA INVEST EVOLUTIF L	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00

B4. Flux concernant le nominal appelé et remboursé sur l'exercice

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

B5. Flux sur les passifs de financement

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

B6. Ventilation de l'actif net par nature de parts

Libellé de la part Code ISIN	Affectation des revenus nets	Affectation des plus ou moins- values nettes réalisées	Devise de la part	Actif net par part	Nombre de parts	Valeur liquidative
MH EPARGNE DNCA INVEST EVOLUTIF A 990000097539	Capitalisation	Capitalisation	EUR	21 323 233,12	1 181 649,49280	18,045
MH EPARGNE DNCA INVEST EVOLUTIF L 990000206019	Capitalisation	Capitalisation	EUR	32 675,12	3 117,88740	10,479

C. Informations relatives aux expositions directes et indirectes sur les différents marchés

C1. Présentation des expositions directes par nature de marché et d'exposition

C1a. Exposition directe sur le marché actions (hors obligations convertibles)

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition +/-	Ventilation des expositions significatives par pays				
		Pays 1 +/-	Pays 2 +/-	Pays 3 +/-	Pays 4 +/-	Pays 5 +/-
Actif						
Actions et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Passif						
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan						
Futures	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
Options	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
Swaps	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
Autres instruments financiers	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
Total	0,00					

C1b. Exposition sur le marché des obligations convertibles - Ventilation par pays et maturité de l'exposition

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition +/-	Décomposition de l'exposition par maturité			Décomposition par niveau de deltas	
		<= 1 an	1<X<=5 ans	> 5 ans	<= 0,6	0,6<X<=1
Total	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

C1c.Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par nature de taux

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition +/-	Ventilation des expositions par type de taux			
		Taux fixe +/-	Taux variable ou révisable +/-	Taux indexé +/-	Autre ou sans contrepartie de taux +/-
Actif					
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	144,26	0,00	0,00	0,00	144,26
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan					
Futures	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
Options	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
Swaps	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres instruments financiers	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00	144,26

C1d.Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par durée résiduelle

Montants exprimés en milliers EUR	[0 - 3 mois]]3 - 6 mois]]6 - 12 mois]]1 - 3 ans]]3 - 5 ans]]5 - 10 ans]	>10 ans]
	(*)	(*)	(*)	(*)	(*)	(*)	(*)
	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-
Actif							
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	144,26	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Passif							
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan							
Futures	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Options	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Swaps	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres instruments	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	144,26	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(*) L'OPC peut regrouper ou compléter les intervalles de durées résiduelles selon la pertinence des stratégies de placement et d'emprunts.

C1e.Exposition directe sur le marché des devises

Montants exprimés en milliers EUR	Devise 1	Devise 2	Devise 3	Devise 4	Devise N
	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-
Actif					
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan					
Devises à recevoir	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Devises à livrer	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Futures options swaps	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

C1f.Exposition directe aux marchés de crédit

Montants exprimés en milliers EUR	Invest. Grade	Non Invest. Grade	Non notés
	+/-	+/-	+/-
Actif			
Obligations convertibles en actions	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00
Passif			
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan			
Dérivés de crédits	0,00	0,00	0,00
Solde net	0,00	0,00	0,00

C1g. Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie

Contreparties (montants exprimés en milliers EUR)	Valeur actuelle constitutive d'une créance	Valeur actuelle constitutive d'une dette
<p>Opérations figurant à l'actif du bilan</p> <p>Dépôts</p> <p>Instruments financiers à terme non compensés</p> <p>Créances représentatives de titres financiers reçus en pension</p> <p>Créances représentatives de titres donnés en garantie</p> <p>Créances représentatives de titres financiers prêtés</p> <p>Titres financiers empruntés</p> <p>Titres reçus en garantie</p> <p>Titres financiers donnés en pension</p> <p>Créances</p> <p>Collatéral espèces</p> <p>Dépôt de garantie espèces versé</p> <p>Opérations figurant au passif du bilan</p> <p>Dettes représentatives des titres donnés en pension</p> <p>Instruments financiers à terme non compensés</p> <p>Dettes</p> <p>Collatéral espèces</p>		

C2. Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion

Code ISIN	Dénomination de l'OPC	Société de gestion	Orientation des placements / style de gestion	Pays de domiciliation de l'OPC	Devise de la part d'OPC	Montant de l'exposition
LU0284394581	DNCA INV EVOLUTIF IC	DNCA FINANCE	Fonds / Mixte	Luxembourg	EUR	21 253 464,39
Total						21 253 464,39

C3. Exposition sur les portefeuilles de capital investissement

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

C4. Exposition sur les prêts pour les OFS

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

D. Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat

D1. Créances et dettes : ventilation par nature

	Nature de débit/crédit	31/12/2025
Créances		
	Souscriptions à recevoir	2 731,65
Total des créances		2 731,65
Dettes		
	Frais de gestion fixe	44 552,72
Total des dettes		44 552,72
Total des créances et des dettes		-41 821,07

D2. Frais de gestion, autres frais et charges

	31/12/2025
Part MH EPARGNE DNCA INVEST EVOLUTIF A	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	428 457,58
Pourcentage de frais de gestion fixes	2,10
Rétrocessions des frais de gestion	106 802,90
Part MH EPARGNE DNCA INVEST EVOLUTIF L	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	43,42
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,10
Rétrocessions des frais de gestion	0,00

D3. Engagements reçus et donnés

Autres engagements (par nature de produit)	31/12/2025
Garanties reçues	0,00
- dont instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	0,00
Garanties données	0,00
- dont instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Engagements de financement reçus mais non encore tirés	0,00
Engagements de financement donnés mais non encore tirés	0,00
Autres engagements hors bilan	0,00
Total	0,00

D4. Autres informations

D4a.Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	31/12/2025
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00

D4b.Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	31/12/2025
Actions			0,00
Obligations			0,00
TCN			0,00
OPC			0,00
Instruments financiers à terme			0,00
Total des titres du groupe			0,00

D5. Détermination et ventilation des sommes distribuables

D5a.Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2025	31/12/2024
Revenus nets	-325 569,22	-158 552,94
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice	0,00	0,00
Revenus de l'exercice à affecter	-325 569,22	-158 552,94
Report à nouveau	0,00	0,00
Sommes distribuables au titre du revenu net	-325 569,22	-158 552,94

Part MH EPARGNE DNCA INVEST EVOLUTIF A

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2025	31/12/2024
Revenus nets	-325 437,69	-158 552,94
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	0,00	0,00
Revenus de l'exercice à affecter (**)	-325 437,69	-158 552,94
Report à nouveau	0,00	0,00
Sommes distribuables au titre du revenu net	-325 437,69	-158 552,94
Affectation :		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau du revenu de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	-325 437,69	-158 552,94
Total	-325 437,69	-158 552,94
* Information relative aux acomptes versés		
Montant unitaire	0,00	0,00
Crédits d'impôt totaux	0,00	0,00
Crédits d'impôt unitaires	0,00	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	0,00	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00	0,00
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	0,00	0,00

Part MH EPARGNE DNCA INVEST EVOLUTIF L

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2025	31/12/2024
Revenus nets	-131,53	0,00
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	0,00	0,00
Revenus de l'exercice à affecter (**)	-131,53	0,00
Report à nouveau	0,00	0,00
Sommes distribuables au titre du revenu net	-131,53	0,00
Affectation :		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau du revenu de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	-131,53	0,00
Total	-131,53	0,00
* Information relative aux acomptes versés		
Montant unitaire	0,00	0,00
Crédits d'impôt totaux	0,00	0,00
Crédits d'impôt unitaires	0,00	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	0,00	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00	0,00
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	0,00	0,00

D5b.Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2025	31/12/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	6 068 568,64	634 225,20
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice	0,00	0,00
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter	6 068 568,64	634 225,20
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	6 068 568,64	634 225,20

Part MH EPARGNE DNCA INVEST EVOLUTIF A

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2025	31/12/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	6 068 538,26	634 225,20
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	0,00	0,00
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	6 068 538,26	634 225,20
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	6 068 538,26	634 225,20
Affectation :		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	0,00	0,00
Capitalisation	6 068 538,26	634 225,20
Total	6 068 538,26	634 225,20
* Information relative aux acomptes versés		
Acomptes unitaires versés	0,00	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	0,00	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00	0,00

Part MH EPARGNE DNCA INVEST EVOLUTIF L

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2025	31/12/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	30,38	0,00
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	0,00	0,00
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	30,38	0,00
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	30,38	0,00
Affectation :		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	0,00	0,00
Capitalisation	30,38	0,00
Total	30,38	0,00
* Information relative aux acomptes versés		
Acomptes unitaires versés	0,00	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	0,00	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00	0,00

E. Inventaire des actifs et passifs en EUR

E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
TITRES D'OPC			21 253 464,39	99,52
OPCVM			21 253 464,39	99,52
Gestion collective			21 253 464,39	99,52
DNCA INV EVOLUTIF IC	EUR	80 229	21 253 464,39	99,52
Total			21 253 464,39	99,52

(*) Le secteur d'activité représente l'activité principale de l'émetteur de l'instrument financier ; il est issu de sources fiables reconnues au plan international (GICS et NACE principalement).

E2. Inventaire des opérations à terme de devises

Type d'opération	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)			
	Actif	Passif	Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)	
			Devise	Montant (*)	Devise	Montant (*)
Total	0,00	0,00		0,00		0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions exprimé dans la devise de comptabilisation.

E3. Inventaire des instruments financiers à terme

E3a. Inventaire des instruments financiers à terme - actions

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.		0,00	0,00	0,00
2. Options				
Sous-total 2.		0,00	0,00	0,00
3. Swaps				
Sous-total 3.		0,00	0,00	0,00
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3b. Inventaire des instruments financiers à terme - taux d'intérêts

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.		0,00	0,00	0,00
2. Options				
Sous-total 2.		0,00	0,00	0,00
3. Swaps				
Sous-total 3.		0,00	0,00	0,00
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3c. Inventaire des instruments financiers à terme - de change

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.		0,00	0,00	0,00
2. Options				
Sous-total 2.		0,00	0,00	0,00
3. Swaps				
Sous-total 3.		0,00	0,00	0,00
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3d. Inventaire des instruments financiers à terme - sur risque de crédit

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.		0,00	0,00	0,00
2. Options				
Sous-total 2.		0,00	0,00	0,00
3. Swaps				
Sous-total 3.		0,00	0,00	0,00
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3e. Inventaire des instruments financiers à terme - autres expositions

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.		0,00	0,00	0,00
2. Options				
Sous-total 2.		0,00	0,00	0,00
3. Swaps				
Sous-total 3.		0,00	0,00	0,00
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E4. Inventaire des instruments financiers à terme ou des opérations à terme de devises utilisés en couverture d'une catégorie de part

L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

E5. Synthèse de l'inventaire

	Valeur actuelle présentée au bilan
Total inventaire des actifs et passifs éligibles (hors IFT)	21 253 464,39
Inventaire des IFT (hors IFT utilisés en couverture de parts émises) :	
Total opérations à terme de devises	0,00
Total instruments financiers à terme - actions	0,00
Total instruments financiers à terme - taux	0,00
Total instruments financiers à terme - change	0,00
Total instruments financiers à terme - crédit	0,00
Total instruments financiers à terme - autres expositions	0,00
Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture de parts émises	0,00
Autres actifs (+)	146 996,57
Autres passifs (-)	-44 552,72
Passifs de financement (-)	0,00
Total = actif net	21 355 908,24

Libellé de la part	Devise de la part	Nombre de parts	Valeur liquidative
Part MH EPARGNE DNCA INVEST EVOLUTIF A	EUR	1 181 649,49280	18,045
Part MH EPARGNE DNCA INVEST EVOLUTIF L	EUR	3 117,88740	10,479

DIC PRIIPS

OBJECTIF : Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

PRODUIT :

MH EPARGNE DNCA INVEST EVOLUTIF (Part A - 990000097539)

Initiateur : SIENNA GESTION

Site internet : www.sienna-gestion.com

Contact : sienna-gestion@sienna-im.com

Autorité de tutelle compétente : Autorité des marchés financiers (AMF) est chargée du contrôle de SIENNA GESTION en ce qui concerne ce document d'informations clés.

SIENNA GESTION est agréée en France sous le n° GP 97020 et réglementée par l'AMF.

Date de production du document : 01/07/2025

AVERTISSEMENT : VOUS ÊTES SUR LE POINT D'ACHETER UN PRODUIT QUI N'EST PAS SIMPLE ET QUI PEUT ÊTRE DIFFICILE À COMPRENDRE

EN QUOI CONSISTE CE PRODUIT ?

TYPE : MH EPARGNE DNCA INVEST EVOLUTIF est un Fonds Commun de Placement d'Entreprise (FCPE) de droit français relevant de l'article L. 214-164 du Code Monétaire et Financier prenant la forme d'un FCPE. Ce FCPE a été agréé par l'Autorité des Marchés Financiers le 27/12/2007

DURÉE ET RÉSILIATION (résiliation de l'initiateur) : Le Fonds est créé pour une durée indéterminée. Le Conseil de surveillance ou la société de gestion peut décider la dissolution ou la fusion du présent Fonds à leur initiative.

OBJECTIFS :

Le fonds est nourricier du Compartiment maître 'EVOLUTIF' - Action I (code ISIN : LU0284394581) de la SICAV "DNCA INVEST" : il a vocation à être investi en totalité et en permanence dans le Compartiment maître, géré par DNCA FINANCE et, à titre accessoire, en liquidités. A ce titre, l'objectif de gestion, la stratégie d'investissement et le profil de risque du Fonds nourricier sont ceux de son Compartiment maître. *Le Compartiment maître cherche à surperformer l'indice composé à 25% de l'indice MSCI World NR EUR, à 25% de l'indice MSCI Europe NR EUR et à 50% de l'indice Bloomberg Euro Govt Inflation Linked 1-10 years calculé dividendes réinvestis, sur la durée d'investissement recommandée, tout en protégeant le capital en période défavorable par une gestion opportuniste et une allocation d'actifs flexible. L'attention des investisseurs est attirée sur le fait que le style de gestion est discrétionnaire et intègre des critères environnementaux, sociaux/sociétaux et de gouvernance (ESG). Le Compartiment est géré en tenant compte des principes de la Responsabilité et de Durabilité et promeut des caractéristiques environnementales et/ou sociales au sens de l'article 8 du SFDR.*

Des informations supplémentaires relatives à la stratégie ISR sont disponibles dans le prospectus du Compartiment. La stratégie d'investissement du Compartiment repose sur une gestion discrétionnaire active utilisant une politique de sélection de titres. Cette politique repose sur une analyse fondamentale développée à partir des principaux critères d'investissement tels que l'évaluation du marché, la structure financière de l'émetteur, la qualité de la gestion, la position de l'émetteur sur le marché ou les contacts réguliers avec les émetteurs. La Société de Gestion peut utiliser différentes méthodes pour détecter les rendements futurs des investissements ; telles que les mesures d'évaluation (PE, EV/EBIT, rendement des FCF, rendement des dividendes...), l'analyse de la somme des parties ou l'actualisation des flux de trésorerie. Le Compartiment sera investi en actions, en obligations ou en instruments du marché monétaire en adaptant la stratégie d'investissement en fonction de la situation économique et des attentes de la Société de Gestion. Le Compartiment peut exposer jusqu'à 100 % de ses actifs nets à des actions d'émetteurs de toutes capitalisations boursières sans contrainte géographique. Les actions des émetteurs dont la capitalisation est inférieure à 1 milliard d'euros ne peuvent dépasser 10 % de ses actifs nets. La part d'investissement dans des actions de sociétés ayant leur siège social dans des pays émergents (tels que, mais sans s'y limiter, les pays asiatiques hors Japon ou l'Amérique du Sud, etc.) peut représenter jusqu'à 20 % des actifs nets. Le Compartiment peut investir jusqu'à 70 % de ses actifs nets dans des titres à revenu fixe et des instruments du marché monétaire issus d'émissions du secteur public ou privé, en fonction des opportunités du marché, sans aucune contrainte en termes de notation ou de durée. L'investissement dans des titres de créance non 'Investment Grade' ou non notés (c'est-à-dire dont la notation par Standard & Poor's est inférieure à A-3 à court terme ou à BBB- à long terme ou équivalent) ne peut dépasser 30 % de ses actifs nets. La Société de Gestion ne basera pas exclusivement ses décisions d'investissement et son évaluation des risques sur les notations attribuées par des agences de notation indépendantes, et procédera également à sa propre analyse du crédit. Le Compartiment peut investir jusqu'à 10 % de ses actifs nets dans des titres susceptibles d'être qualifiés de titres en difficulté (c'est-à-dire dont la notation par Standard & Poor's est égale ou inférieure à la notation à long terme CCC ou équivalente). Dans tous les cas, le Compartiment n'investira pas dans des titres pouvant être qualifiés de "en défaut" au moment de l'investissement ou pendant leur durée de vie dans le portefeuille. Les produits de taux pouvant être dégradés à 'en défaut' pendant leur durée de vie seront cédés dès que possible en tenant dûment compte de l'intérêt des actionnaires. Le Compartiment peut investir dans des titres incorporant des dérivés intégrés tels que des obligations convertibles et jusqu'à 5 % de ses actifs nets dans des obligations convertibles contingentes. Dans la limite de 10 % de ses actifs nets, le Compartiment peut investir dans des parts et/ou actions d'OPCVM et/ou d'autres OPC, y compris des ETF. Afin d'atteindre son objectif d'investissement, le Compartiment peut également investir jusqu'à 100 % de ses actifs nets dans des instruments financiers dérivés dans le but de couvrir ou d'augmenter l'exposition aux actions, de taux d'intérêt ou le risque de change sans chercher à s'exposer. Le Compartiment est géré activement et utilise l'indice de référence pour calculer la commission de performance et comparer les performances. Cela signifie que la Société de Gestion prend ses décisions d'investissement dans le but de réaliser l'objectif d'investissement du compartiment ; ces décisions peuvent inclure des décisions relatives à la sélection d'actifs et au niveau global d'exposition au marché. Le Compartiment peut s'écarter sensiblement ou totalement de l'indice de référence.

Le Fonds nourricier n'intervient pas sur les marchés à terme.

Affectation des sommes distribuables : Capitalisation.

SFDR : Article 8 : le Fonds promeut des caractéristiques environnementales, sociales et de gouvernance. Il est classé article 8 au titre du règlement européen SFDR.

INVESTISSEURS DE DÉTAIL VISÉS : Ce produit est destiné aux bénéficiaires d'un dispositif d'épargne salariale ou d'épargne retraite ayant un objectif d'investissement à long terme, (supérieure à 5 ans) et ayant une connaissance théorique des marchés actions tout en acceptant de s'exposer à un risque de variation de la valeur liquidative inhérent à ces marchés. Il pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant la durée de placement recommandée. Cette durée ne tient pas compte de la durée de blocage de votre épargne. Ce produit comporte des risques de perte en capital. Ce produit n'est pas à destination de personnes présentant les caractéristiques d'US Person comme défini dans le règlement du Fonds.

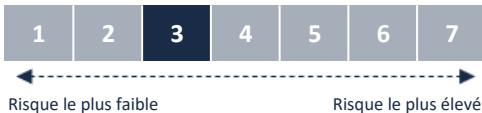
DÉPOSITAIRE : BNP PARIBAS SA

PÉRIODICITÉ DE CALCUL DE LA VALEUR LIQUIDATIVE ET DEMANDES DE RACHAT : Elle est calculée quotidiennement (cf article 12 du règlement du fonds). Les opérations de rachat d'avoirs disponibles ou d'arbitrage saisies sur internet/smartphone au plus-tard à J-1 23h59, ou toutes les autres opérations reçues complètes et conformes chez EPSSENS au plus tard à J-1 10h, seront exécutées et enregistrées en compte sur la base de la valeur liquidative J. Si votre teneur de compte n'est pas EPSSENS, nous vous invitons à vous rapprocher de celui-ci pour connaître ses modalités réception-transmission des demandes.

Le règlement et les rapports annuels et semestriels du Fonds sont disponibles en français sur le site internet du teneur de compte et gratuitement sur simple demande écrite à l'adresse sienna-gestion@sienna-im.com. La valeur liquidative est disponible sur le site internet du teneur de compte des parts du fonds. Le prospectus et les rapports annuels et semestriels du fonds maître sont disponibles en français sur le site internet de la société de gestion du fonds maître dont les coordonnées figurent dans le règlement du FCPE ou gratuitement sur simple demande écrite à l'adresse sienna-gestion@sienna-im.com ou sur le site internet de votre teneur de compte.

QUELS SONT LES RISQUES ET QU'EST-CE QUE CELA POURRAIT ME RAPPORTER ?

INDICATEUR DE RISQUE (SRI)



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit 5 ans.

Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant échéance, et vous pourriez obtenir moins en retour.

L'indicateur de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 3 sur 7 qui est une classe de risque entre basse et moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau entre faible et moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Les risques suivants non pris en compte dans l'indicateur peuvent avoir un impact à la baisse sur la valeur liquidative du Fonds :

Risque de liquidité : C'est le risque qu'une position ne puisse être cédée pour un coût limité et dans un délai suffisamment court, i.e. c'est le risque de devoir vendre un instrument financier à un prix inférieur au juste prix et ainsi générer une moins-value pour le portefeuille du fonds et, in fine, une baisse de la valeur liquidative de celui-ci.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

SCÉNARIOS DE PERFORMANCE

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures des marchés. L'évolution future des marchés est aléatoire et ne peut être prédite avec précision. Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés sont des exemples utilisant les meilleures et pires performances, ainsi que la performance moyenne du produit/de l'indice de référence approprié au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir.

Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Votre perte maximale peut être l'ensemble de votre investissement.

PERIODE DE DETENTION RECOMMANDÉE : 5 ans		Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans (Période de détention recommandée)
INVESTISSEMENT : 10 000 EUROS			
SCÉNARIOS			
MINIMUM	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.		
TENSIONS	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	5 870,00 €	4 670,00 €
	Rendement annuel moyen	-41,30%	-14,13%
DÉFAVORABLE	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	7 860,00 €	7 640,00 €
	Rendement annuel moyen	-21,40%	-5,24%
INTERMÉDIAIRE	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	9 570,00 €	9 500,00 €
	Rendement annuel moyen	-4,30%	-1,02%
FAVORABLE	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	11 160,00 €	11 910,00 €
	Rendement annuel moyen	11,60%	3,56%

Scénario défavorable : ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 13/12/1900 et le 13/12/1900

Scénario intermédiaire: ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 13/12/1900 et le 13/12/1900

Scénario favorable : ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 13/12/1900 et le 13/12/1900

QUE SE PASSE-T-IL SI SIENNA GESTION N'EST PAS EN MESURE D'EFFECTUER LES VERSEMENTS?

Le Fonds est constitué comme une entité distincte de la société de gestion. En cas de défaillance de la société de gestion, les actifs du Fonds conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du Fonds est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du Fonds.

QUE VA ME COÛTER CET INVESTISSEMENT ?

Il se peut que la personne qui vous vende ce Fonds ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

COÛTS AU FIL DU TEMPS

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit (le cas échéant). Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

- Qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.
- Que 10 000 EUR sont investis.

EXEMPLE D'INVESTISSEMENT	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans (Période de détention recommandée)
Coûts totaux	846,76 €	2 463,88 €
Incidence des coûts annuels (*)	8,47%	4,67%

(*) Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 3,65% avant déduction des coûts et de -1,02% après cette déduction.

COMPOSITION DES COÛTS

	Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie	Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	5,00% du montant que vous payez au moment de l'entrée dans l'investissement. Il s'agit du montant maximal que vous paierez. La personne qui vous vend le produit vous informera des coûts réels.	500,00 €
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coût de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.	0,00 €
Coûts récurrents [prélevés chaque année]		
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	3,19% de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année dernière.	302,68 €
Coûts de transaction	0,18% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus par le fonds maître lorsqu'il achète ou vend des investissements sous-jacents. Le montant réels dépendra de ce que le fonds maître achète ou vend.	17,06 €
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions		
Commissions liées aux résultats (et commission d'intéressement)	0,28% La commission de surperformance du fonds maître représentera 20% de la différence entre la performance du fonds et celle de son indice de référence. Le montant réel varie en fonction de la performance de votre investissement. L'estimation ci-contre des coûts totaux du fonds maître comprend la moyenne au cours des 5 dernières années.	27,02 €

COMBIEN DE TEMPS DOIS-JE LE CONSERVER, ET PUIS-JE RETIRER DE L'ARGENT DE FAÇON ANTICIPÉE ?

La durée de placement minimale recommandée est de 5 ans en raison de la nature du sous-jacent de l'investissement orienté sur marchés actions. Les parts de ce Fonds sont des supports de placement à long terme, elles doivent être acquises dans une optique de diversification d'un patrimoine. Un désinvestissement avant l'échéance est possible, notamment en cas de déblocage anticipé prévu par la réglementation. Les demandes de remboursement sont à adresser quotidiennement au teneur de comptes conservateur des parts ou au gestionnaire du plan et sont exécutées au prix de rachat conformément au règlement. Nous invitons à vous rapprocher de celui-ci pour connaître ses modalités réception-transmission des demandes.

En cas de circonstances exceptionnelles et afin de sauvegarder les droits des porteurs de parts, la Société de Gestion pourra décider de plafonner les rachats dès lors que ceux-ci dépassent le seuil de l'actif net du Fonds indiqué dans la documentation de celui-ci. Pour plus de précisions, veuillez vous référer à son règlement.

COMMENT PUIS-JE FORMULER UNE RÉCLAMATION ?

Pour toute réclamation liée à votre dispositif d'épargne salariale ou d'épargne retraite, vous pouvez adresser une réclamation auprès de votre teneur de compte ou de votre gestionnaire de compte. Vous pouvez formuler une réclamation concernant le Fonds en adressant un courrier électronique à l'adresse sienna-gestion@sienna-im.com ou un courrier postal – à l'attention du Président du Directoire – 21 Boulevard Haussmann 75009 Paris.

Une procédure de traitement des réclamations est disponible sur le site internet de la Société de gestion (www.sienna-gestion.com).

AUTRES INFORMATIONS PERTINENTES

Performances passées : Pour toutes informations relatives aux performances passées : <https://www.sienna-gestion.com/tous-nos-fonds>

Nombre d'années pour lequel les données relatives aux performances passées sont présentées : 10 ans en fonction de la date de création de la part.

Informations relatives à la finance durable : www.sienna-gestion.com/notre-finance-responsable

Conseil de surveillance : Le conseil de surveillance est composé de membres salariés représentant les porteurs de parts et de représentants de la direction de l'entreprise désignés selon les modalités prévues au règlement du Fonds.

Teneur(s) de compte / Gestionnaire du plan : EPSENS, AMUNDI TC, NATIXIS INTEREPARGNE

Vous avez la possibilité de saisir le Médiateur de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) via le site internet www.amf-france.org (formulaire de demande de médiation), ou par courrier : Le Médiateur - Autorité des marchés financiers - 17, place de la Bourse - 75082 PARIS CEDEX 02.

OBJECTIF : Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

PRODUIT :

MH EPARGNE DNCA INVEST EVOLUTIF (Part L - 99000206019)

Initiateur : SIENNA GESTION

Site internet : www.sienna-gestion.com

Contact : sienna-gestion@sienna-im.com

Autorité de tutelle compétente : Autorité des marchés financiers (AMF) est chargée du contrôle de SIENNA GESTION en ce qui concerne ce document d'informations clés.

SIENNA GESTION est agréée en France sous le n° GP 97020 et réglementée par l'AMF.

Date de production du document : 01/07/2025

AVERTISSEMENT : VOUS ÊTES SUR LE POINT D'ACHETER UN PRODUIT QUI N'EST PAS SIMPLE ET QUI PEUT ÊTRE DIFFICILE À COMPRENDRE

EN QUOI CONSISTE CE PRODUIT ?

TYPE : MH EPARGNE DNCA INVEST EVOLUTIF est un Fonds Commun de Placement d'Entreprise (FCPE) de droit français relevant de l'article L. 214-164 du Code Monétaire et Financier prenant la forme d'un FCPE. Ce FCPE a été agréé par l'Autorité des Marchés Financiers le 27/12/2007

DURÉE ET RÉSILIATION (résiliation de l'initiateur) : Le Fonds est créé pour une durée indéterminée. Le Conseil de surveillance ou la société de gestion peut décider la dissolution ou la fusion du présent Fonds à leur initiative.

OBJECTIFS :

Le fonds est nourricier du Compartiment maître 'EVOLUTIF' - Action I (code ISIN : LU0284394581) de la SICAV "DNCA INVEST" : il a vocation à être investi en totalité et en permanence dans le Compartiment maître, géré par DNCA FINANCE et, à titre accessoire, en liquidités. A ce titre, l'objectif de gestion, la stratégie d'investissement et le profil de risque du Fonds nourricier sont ceux de son Compartiment maître. *Le Compartiment maître cherche à surperformer l'indice composé à 25% de l'indice MSCI World NR EUR, à 25% de l'indice MSCI Europe NR EUR et à 50% de l'indice Bloomberg Euro Govt Inflation Linked 1-10 years calculé dividendes réinvestis, sur la durée d'investissement recommandée, tout en protégeant le capital en période défavorable par une gestion opportuniste et une allocation d'actifs flexible. L'attention des investisseurs est attirée sur le fait que le style de gestion est discrétionnaire et intègre des critères environnementaux, sociaux/sociétaux et de gouvernance (ESG). Le Compartiment est géré en tenant compte des principes de la Responsabilité et de Durabilité et promeut des caractéristiques environnementales et/ou sociales au sens de l'article 8 du SFDR.*

Des informations supplémentaires relatives à la stratégie ISR sont disponibles dans le prospectus du Compartiment. La stratégie d'investissement du Compartiment repose sur une gestion discrétionnaire active utilisant une politique de sélection de titres. Cette politique repose sur une analyse fondamentale développée à partir des principaux critères d'investissement tels que l'évaluation du marché, la structure financière de l'émetteur, la qualité de la gestion, la position de l'émetteur sur le marché ou les contacts réguliers avec les émetteurs. La Société de Gestion peut utiliser différentes méthodes pour détecter les rendements futurs des investissements ; telles que les mesures d'évaluation (PE, EV/EBIT, rendement des FCF, rendement des dividendes...), l'analyse de la somme des parties ou l'actualisation des flux de trésorerie. Le Compartiment sera investi en actions, en obligations ou en instruments du marché monétaire en adaptant la stratégie d'investissement en fonction de la situation économique et des attentes de la Société de Gestion. Le Compartiment peut exposer jusqu'à 100 % de ses actifs nets à des actions d'émetteurs de toutes capitalisations boursières sans contrainte géographique. Les actions des émetteurs dont la capitalisation est inférieure à 1 milliard d'euros ne peuvent dépasser 10 % de ses actifs nets. La part d'investissement dans des actions de sociétés ayant leur siège social dans des pays émergents (tels que, mais sans s'y limiter, les pays asiatiques hors Japon ou l'Amérique du Sud, etc.) peut représenter jusqu'à 20 % des actifs nets. Le Compartiment peut investir jusqu'à 70 % de ses actifs nets dans des titres à revenu fixe et des instruments du marché monétaire issus d'émissions du secteur public ou privé, en fonction des opportunités du marché, sans aucune contrainte en termes de notation ou de durée. L'investissement dans des titres de créance non 'Investment Grade' ou non notés (c'est-à-dire dont la notation par Standard & Poor's est inférieure à A-3 à court terme ou à BBB- à long terme ou équivalent) ne peut dépasser 30 % de ses actifs nets. La Société de Gestion ne basera pas exclusivement ses décisions d'investissement et son évaluation des risques sur les notations attribuées par des agences de notation indépendantes, et procédera également à sa propre analyse du crédit. Le Compartiment peut investir jusqu'à 10 % de ses actifs nets dans des titres susceptibles d'être qualifiés de titres en difficulté (c'est-à-dire dont la notation par Standard & Poor's est égale ou inférieure à la notation à long terme CCC ou équivalente). Dans tous les cas, le Compartiment n'investira pas dans des titres pouvant être qualifiés de "en défaut" au moment de l'investissement ou pendant leur durée de vie dans le portefeuille. Les produits de taux pouvant être dégradés à 'en défaut' pendant leur durée de vie seront cédés dès que possible en tenant dûment compte de l'intérêt des actionnaires. Le Compartiment peut investir dans des titres incorporant des dérivés intégrés tels que des obligations convertibles et jusqu'à 5 % de ses actifs nets dans des obligations convertibles contingentes. Dans la limite de 10 % de ses actifs nets, le Compartiment peut investir dans des parts et/ou actions d'OPCVM et/ou d'autres OPC, y compris des ETF. Afin d'atteindre son objectif d'investissement, le Compartiment peut également investir jusqu'à 100 % de ses actifs nets dans des instruments financiers dérivés dans le but de couvrir ou d'augmenter l'exposition aux actions, de taux d'intérêt ou le risque de change sans chercher à s'exposer. Le Compartiment est géré activement et utilise l'indice de référence pour calculer la commission de performance et comparer les performances. Cela signifie que la Société de Gestion prend ses décisions d'investissement dans le but de réaliser l'objectif d'investissement du compartiment ; ces décisions peuvent inclure des décisions relatives à la sélection d'actifs et au niveau global d'exposition au marché. Le Compartiment peut s'écarter sensiblement ou totalement de l'indice de référence.

Le Fonds nourricier n'intervient pas sur les marchés à terme.

Affectation des sommes distribuables : Capitalisation.

SFDR : Article 8 : le Fonds promeut des caractéristiques environnementales, sociales et de gouvernance. Il est classé article 8 au titre du règlement européen SFDR.

INVESTISSEURS DE DÉTAIL VISÉS : Ce produit est destiné aux bénéficiaires d'un dispositif d'épargne salariale ou d'épargne retraite ayant un objectif d'investissement à long terme, (supérieure à 5 ans) et ayant une connaissance théorique des marchés actions tout en acceptant de s'exposer à un risque de variation de la valeur liquidative inhérent à ces marchés. Il pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant la durée de placement recommandée. Cette durée ne tient pas compte de la durée de blocage de votre épargne. Ce produit comporte des risques de perte en capital. Ce produit n'est pas à destination de personnes présentant les caractéristiques d'US Person comme défini dans le règlement du Fonds.

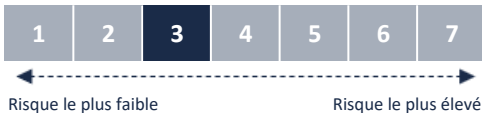
DÉPOSITAIRE : BNP PARIBAS SA

PÉRIODICITÉ DE CALCUL DE LA VALEUR LIQUIDATIVE ET DEMANDES DE RACHAT : Elle est calculée quotidiennement (cf article 12 du règlement du fonds). Les opérations de rachat d'avoirs disponibles ou d'arbitrage saisies sur internet/smartphone au plus-tard à J-1 23h59, ou toutes les autres opérations reçues complètes et conformes chez EPSSENS au plus tard à J-1 10h, seront exécutées et enregistrées en compte sur la base de la valeur liquidative J. Si votre teneur de compte n'est pas EPSSENS, nous vous invitons à vous rapprocher de celui-ci pour connaître ses modalités réception-transmission des demandes.

Le règlement et les rapports annuels et semestriels du Fonds sont disponibles en français sur le site internet du teneur de compte et gratuitement sur simple demande écrite à l'adresse sienna-gestion@sienna-im.com. La valeur liquidative est disponible sur le site internet du teneur de compte des parts du fonds. Le prospectus et les rapports annuels et semestriels du fonds maître sont disponibles en français sur le site internet de la société de gestion du fonds maître dont les coordonnées figurent dans le règlement du FCPE ou gratuitement sur simple demande écrite à l'adresse sienna-gestion@sienna-im.com ou sur le site internet de votre teneur de compte.

QUELS SONT LES RISQUES ET QU'EST-CE QUE CELA POURRAIT ME RAPPORTER ?

INDICATEUR DE RISQUE (SRI)



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit 5 ans.

Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant échéance, et vous pourriez obtenir moins en retour.

L'indicateur de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 3 sur 7 qui est une classe de risque entre basse et moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau entre faible et moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Les risques suivants non pris en compte dans l'indicateur peuvent avoir un impact à la baisse sur la valeur liquidative du Fonds :

Risque de liquidité : C'est le risque qu'une position ne puisse pas être cédée pour un coût limité et dans un délai suffisamment court, i.e. c'est le risque de devoir vendre un instrument financier à un prix inférieur au juste prix et ainsi générer une moins-value pour le portefeuille du fonds et, in fine, une baisse de la valeur liquidative de celui-ci.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

SCÉNARIOS DE PERFORMANCE

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures des marchés. L'évolution future des marchés est aléatoire et ne peut être prédite avec précision. Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés sont des exemples utilisant les meilleures et pires performances, ainsi que la performance moyenne du produit/de l'indice de référence approprié au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir.

Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Votre perte maximale peut être l'ensemble de votre investissement.

PERIODE DE DETENTION RECOMMANDÉE : 5 ans		Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans (Période de détention recommandée)
INVESTISSEMENT : 10 000 EUROS			
SCÉNARIOS			
MINIMUM	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.		
TENSIONS	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	6 050,00 €	5 010,00 €
	Rendement annuel moyen	-39,50%	-12,91%
DÉFAVORABLE	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	8 110,00 €	8 190,00 €
	Rendement annuel moyen	-18,90%	-3,91%
INTERMÉDIAIRE	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	9 870,00 €	10 180,00 €
	Rendement annuel moyen	-1,30%	0,36%
FAVORABLE	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	11 500,00 €	12 760,00 €
	Rendement annuel moyen	15,00%	5,00%

Scénario défavorable : ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 13/12/1900 et le 13/12/1900

Scénario intermédiaire: ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 13/12/1900 et le 13/12/1900

Scénario favorable : ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 13/12/1900 et le 13/12/1900

QUE SE PASSE-T-IL SI SIENNA GESTION N'EST PAS EN MESURE D'EFFECTUER LES VERSEMENTS?

Le Fonds est constitué comme une entité distincte de la société de gestion. En cas de défaillance de la société de gestion, les actifs du Fonds conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du Fonds est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du Fonds.

QUE VA ME COÛTER CET INVESTISSEMENT ?

Il se peut que la personne qui vous vende ce Fonds ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

COÛTS AU FIL DU TEMPS

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit (le cas échéant). Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

- Qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.
- Que 10 000 EUR sont investis.

EXEMPLE D'INVESTISSEMENT	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans (Période de détention recommandée)
Coûts totaux	557,06 €	1 781,92 €
Incidence des coûts annuels (*)	5,57%	3,29%

(*) Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 3,65% avant déduction des coûts et de 0,36% après cette déduction.

COMPOSITION DES COÛTS

	Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie	Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	3,00% du montant que vous payez au moment de l'entrée dans l'investissement. Il s'agit du montant maximal que vous paierez. La personne qui vous vend le produit vous informera des coûts réels.	300,00 €
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coût de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.	0,00 €
Coûts récurrents [prélevés chaque année]		
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	2,19% de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année dernière.	212,05 €
Coûts de transaction	0,18% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus par le fonds maître lorsqu'il achète ou vend des investissements sous-jacents. Le montant réels dépendra de ce que le fonds maître achète ou vend.	17,42 €
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions		
Commissions liées aux résultats (et commission d'intéressement)	0,28% La commission de surperformance du fonds maître représentera 20% de la différence entre la performance du fonds et celle de son indice de référence. Le montant réel varie en fonction de la performance de votre investissement. L'estimation ci-contre des coûts totaux du fonds maître comprend la moyenne au cours des 5 dernières années.	27,59 €

COMBIEN DE TEMPS DOIS-JE LE CONSERVER, ET PUIS-JE RETIRER DE L'ARGENT DE FAÇON ANTICIPÉE ?

La durée de placement minimale recommandée est de 5 ans en raison de la nature du sous-jacent de l'investissement orienté sur marchés actions. Les parts de ce Fonds sont des supports de placement à long terme, elles doivent être acquises dans une optique de diversification d'un patrimoine. Un désinvestissement avant l'échéance est possible, notamment en cas de déblocage anticipé prévu par la réglementation. Les demandes de remboursement sont à adresser quotidiennement au teneur de comptes conservateur des parts ou au gestionnaire du plan et sont exécutées au prix de rachat conformément au règlement. Nous invitons à vous rapprocher de celui-ci pour connaître ses modalités réception-transmission des demandes.

En cas de circonstances exceptionnelles et afin de sauvegarder les droits des porteurs de parts, la Société de Gestion pourra décider de plafonner les rachats dès lors que ceux-ci dépassent le seuil de l'actif net du Fonds indiqué dans la documentation de celui-ci. Pour plus de précisions, veuillez vous référer à son règlement.

COMMENT PUIS-JE FORMULER UNE RÉCLAMATION ?

Pour toute réclamation liée à votre dispositif d'épargne salariale ou d'épargne retraite, vous pouvez adresser une réclamation auprès de votre teneur de compte ou de votre gestionnaire de compte. Vous pouvez formuler une réclamation concernant le Fonds en adressant un courrier électronique à l'adresse sienna-gestion@sienna-im.com ou un courrier postal – à l'attention du Président du Directoire – 21 Boulevard Haussmann 75009 Paris.

Une procédure de traitement des réclamations est disponible sur le site internet de la Société de gestion (www.sienna-gestion.com).

AUTRES INFORMATIONS PERTINENTES

Performances passées : Pour toutes informations relatives aux performances passées : <https://www.sienna-gestion.com/tous-nos-fonds>

Nombre d'années pour lequel les données relatives aux performances passées sont présentées : 10 ans en fonction de la date de création de la part.

Informations relatives à la finance durable : www.sienna-gestion.com/notre-finance-responsable

Conseil de surveillance : Le conseil de surveillance est composé de membres salariés représentant les porteurs de parts et de représentants de la direction de l'entreprise désignés selon les modalités prévues au règlement du Fonds.

Teneur(s) de compte / Gestionnaire du plan : EPSENS, AMUNDI TC, NATIXIS INTEREPARGNE

Vous avez la possibilité de saisir le Médiateur de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) via le site internet www.amf-france.org (formulaire de demande de médiation), ou par courrier : Le Médiateur - Autorité des marchés financiers - 17, place de la Bourse - 75082 PARIS CEDEX 02.

REPORTING DECEMBRE

MH EPARGNE DNCA INVEST EVOLUTIF A

Reporting au 31/12/2025

Actif net du portefeuille : 21,36 M€
Valeur liquidative de la part : 18,045 €

STRATÉGIE D'INVESTISSEMENT

Le fonds multi-actifs (via son fonds maître DNCA EVOLUTIF) suit une gestion flexible et diversifiée sans contrainte géographique, pour tirer profit des évolutions économiques et financières. Principalement investi en actions et obligations il est géré en tenant compte des principes de la Responsabilité d'entreprise et promeut des caractéristiques ESG au sens de l'article 8 du SFDR.

ÉVOLUTION DE LA VL (BASE 100)



PERFORMANCES DU FONDS

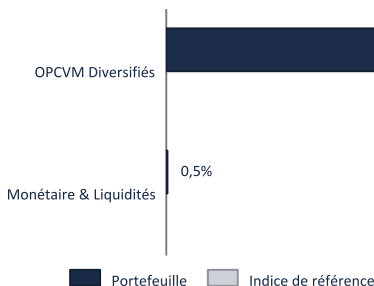
Performances cumulées (en %)	1 mois	2025	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Portefeuille	0,60	4,66	4,66	33,37	24,96	23,68

Performances annualisées (en %)	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Portefeuille	4,66	10,07	4,56	2,15

Performances annuelles (en %)	2025	2024	2023	2022	2021	2020
Portefeuille	4,66	12,31	13,47	-16,61	12,35	0,40

Les performances passées ne présagent pas des performances futures. Les performances affichées sont nettes de frais de gestion et n'incluent pas les frais de souscription éventuels qui restent à la charge du souscripteur. Ces frais de souscription ne sont pas acquis par la société de gestion et sont versés au distributeur.

ALLOCATION D'ACTIFS DU PORTEFEUILLE



INDICATEURS DE RISQUE

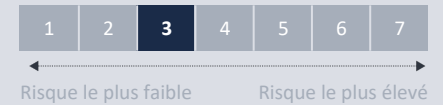
Volatilité annualisée Portefeuille (en %)	1 an	3 ans	5 ans
	11,03	9,67	9,66

CARACTÉRISTIQUES

Date de création : 25/04/2008

Durée de placement : > 5 ans

Indicateur de risque (SRI) ⁽¹⁾ :



Forme juridique : FCPE

Classification AMF : sans classification

Article SFDR ⁽²⁾ : 8

Code AMF : 990000097539

Devise : Euro

Fréquence de valorisation : Quotidienne

Société de gestion : SIENNA GESTION

Gestionnaire : SIENNA GESTION

Valorisateur : CACEIS FUND ADMINISTRATION

Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation : 3,19%

Coûts de transaction : 0,18%

Affectation des résultats : Capitalisation

Principaux risques :

- Risque de perte en capital
- Risque action
- Risque de taux
- Risque de crédit
- Risque de durabilité
- Risque de change

⁽¹⁾ L'Indicateur synthétique de risque ou SRI (Synthetic Risk Indicator) est un indicateur du niveau de risque du produit combinant le risque de marché et le risque de crédit. Il est également disponible au sein du DIC PRIIPs. Le Règlement européen PRIIPs attribue à chaque produit un SRI unique de 1 à 7. Le niveau de risque faible ne signifie pas sans risque. Le capital investi n'est pas garanti : le fonds présente un risque de perte en capital.

⁽²⁾ SFDR : Règlement 2019/2088 européen (Sustainable Finance Disclosure Regulation) sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers. Il introduit de nouvelles obligations et normes communes de reporting pour les sociétés de gestion et les conseillers financiers afin de favoriser la transparence des produits financiers durables.

Article 8 : Produit financier qui promeut des caractéristiques environnementales et/ou sociales.

Avertissement

Ce document est une communication publicitaire qui ne contient aucune information d'ordre contractuel. Aucune souscription dans les OPC gérés par la société de gestion SIENNA GESTION ne saurait se faire sur la base des seules informations figurant sur ce document. La souscription dans les OPC décrits doit se faire selon les dispositions légales et réglementaires en vigueur. Toute personne envisageant une souscription doit notamment prendre connaissance du ou des DIC et du Règlement du ou des OPC, disponibles sur le site www.sienna-gestion.com. En conséquence, SIENNA GESTION ne saurait être tenue responsable de toute décision d'investissement réalisée sur la seule base de cette présentation. Les performances passées ne préjugent pas des performances futures et ne sont pas constantes dans le temps. Le document ne constitue en aucun cas une offre ou une sollicitation en vue de la fourniture de services de conseils en investissement ou de la vente d'instruments financiers. SIENNA GESTION s'efforce d'assurer l'exactitude des informations communiquées mais ne peut cependant en garantir l'exhaustivité et décline toute responsabilité en cas d'omission, ou d'erreur dans ces informations. La source des données du présent document est SIENNA GESTION. La date des données du présent document est celle indiquée en tête du document sauf mention contraire.

MH EPARGNE DNCA INVEST EVOLUTIF L

Reporting au 31/12/2025

Actif net du portefeuille : 21,36 M€
Valeur liquidative de la part : 10,479 €

STRATÉGIE D'INVESTISSEMENT

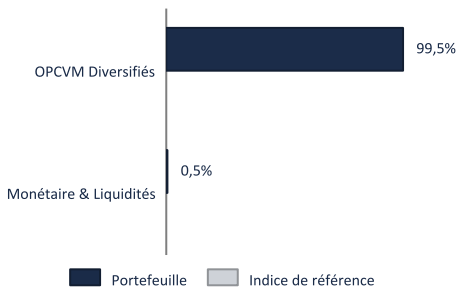
Le fonds multi-actifs (via son fonds maître DNCA EVOLUTIF) suit une gestion flexible et diversifiée sans contrainte géographique, pour tirer profit des évolutions économiques et financières. Principalement investi en actions et obligations il est géré en tenant compte des principes de la Responsabilité d'entreprise et promeut des caractéristiques ESG au sens de l'article 8 du SFDR.

PERFORMANCES PASSES

Votre fonds ne dispose pas encore de données sur une année calendaire complète pour permettre l'affichage du diagramme de ses performances.

*Les performances ne sont pas constantes dans le temps et ne préjugent pas des performances futures.
La date de première VL du fonds est le 2 juillet 2025.
La devise de référence est l'euro (EUR).*

ALLOCATION D'ACTIFS DU PORTEFEUILLE

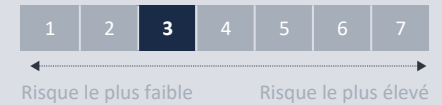


CARACTÉRISTIQUES

Date de création : 02/07/2025

Durée de placement : > 5 ans

Indicateur de risque (SRI) ⁽¹⁾ :



Forme juridique : FCPE

Classification AMF : sans classification

Article SFDR ⁽²⁾ : 8

Code AMF : 990000206019

Devise : Euro

Fréquence de valorisation : Quotidienne

Société de gestion : SIENNA GESTION

Gestionnaire : SIENNA GESTION

Valorisateur : CACEIS FUND ADMINISTRATION

Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation : 2,19%

Coûts de transaction : 0,18%

Affectation des résultats : Capitalisation

Principaux risques :

- Risque de perte en capital
- Risque action
- Risque de taux
- Risque de crédit
- Risque de durabilité
- Risque de change

(1) L'Indicateur synthétique de risque ou SRI (Synthetic Risk Indicator) est un indicateur du niveau de risque du produit combinant le risque de marché et le risque de crédit. Il est également disponible au sein du DIC PRIIPs. Le Règlement européen PRIIPs attribue à chaque produit un SRI unique de 1 à 7. Le niveau de risque faible ne signifie pas sans risque. Le capital investi n'est pas garanti : le fonds présente un risque de perte en capital.

(2) SFDR : Règlement 2019/2088 européen (Sustainable Finance Disclosure Regulation) sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers. Il introduit de nouvelles obligations et normes communes de reporting pour les sociétés de gestion et les conseillers financiers afin de favoriser la transparence des produits financiers durables.

Article 8 : Produit financier qui promeut des caractéristiques environnementales et/ou sociales.

Avertissement

Ce document est une communication publicitaire qui ne contient aucune information d'ordre contractuel. Aucune souscription dans les OPC gérés par la société de gestion SIENNA GESTION ne saurait se faire sur la base des seules informations figurant sur ce document. La souscription dans les OPC décrits doit se faire selon les dispositions légales et réglementaires en vigueur. Toute personne envisageant une souscription doit notamment prendre connaissance du ou des DIC et du Règlement du ou des OPC, disponibles sur le site www.sienna-gestion.com. En conséquence, SIENNA GESTION ne saurait être tenue responsable de toute décision d'investissement réalisée sur la seule base de cette présentation. Les performances passées ne préjugent pas des performances futures et ne sont pas constantes dans le temps. Le document ne constitue en aucun cas une offre ou une sollicitation en vue de la fourniture de services de conseils en investissement ou de la vente d'instruments financiers. SIENNA GESTION s'efforce d'assurer l'exactitude des informations communiquées mais ne peut cependant en garantir l'exhaustivité et décline toute responsabilité en cas d'omission, ou d'erreur dans ces informations. La source des données du présent document est SIENNA GESTION. La date des données du présent document est celle indiquée en tête du document sauf mention contraire.

ANNEXE SFDR

Modèle d'information périodique pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852.

Dénomination du produit : DNCA INVEST EVOLUTIF

Identifiant d'entité juridique : 213800R1A3RW3ITPQ283

Caractéristiques environnementales et / ou sociales

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxonomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Ce règlement n'établit pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxonomie.

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?	
<input type="checkbox"/> Oui	<input checked="" type="checkbox"/> Non
<input type="checkbox"/> Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental : <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE <input type="checkbox"/> dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE 	<input checked="" type="checkbox"/> Il promouvait des caractéristiques environnementales et sociales (E/S) et, bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de 42,6% d'investissements durables <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE <input checked="" type="checkbox"/> ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE 29,9% <input checked="" type="checkbox"/> ayant un objectif social 12,7%
<input type="checkbox"/> Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social : <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables 	



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Le produit a promu des caractéristiques de gouvernance, environnementale, sociale et sociétale.

L'équipe de gestion du produit s'est appuyée sur un outil propriétaire intégrant les informations sur l'environnement, le social et la gouvernance : ABA (*Above and Beyond Analysis*).

Dans le cadre de la promotion de ces caractéristiques, le produit a principalement pris en compte les questions ESG suivantes :

- Environnement : émission de gaz à effet de serre, pollution atmosphérique, pollution hydrique, consommation d'eau, exploitation des terres.
- Social : rémunération excessive des dirigeants, inégalité des sexes, problème de santé et de sécurité, travail des enfants.
- Gouvernance : surveillance de la corruption et des pots-de-vin, de l'évasion fiscale.
- Notation globale de la qualité ESG.

Dans ce cadre, le processus d'investissement fondé sur le stock picking a tenu compte d'une notation interne de la Responsabilité d'entreprise grâce à une analyse extra-financière via l'outil propriétaire ABA, avec une approche « best in universe » (sélection de l'univers d'investissement indépendamment de l'activité sectorielle).

Pour les émetteurs publics, le processus d'investissement et la sélection qui en résulte tiennent compte de la notation interne relative à la responsabilité des émetteurs publics, comme le pays, sur la base d'une analyse extra-financière effectuée à l'aide d'un outil propriétaire développé en interne par la Société de gestion, avec une méthode d'approche de notation minimale.

Le processus d'investissement appliqué au produit repose sur une sélection de l'univers d'investissement combinant une approche financière et extra-financière, notamment en excluant les émetteurs présentant un profil de risque élevé en termes de responsabilité d'entreprise ou de notation du pays (notamment une note inférieure à 2/10 dans l'outil propriétaire ESG).

Le produit n'a pas eu recours à un indicateur de référence dans le but d'atteindre les caractéristiques ESG promues par le produit.

Certains fonds de DNCA finance sont soumis à la réglementation Fund Naming de L'ESMA. Cette réglementation impose aux fonds ayant une dénomination liée à l'ESG de respecter des contraintes définies par catégorie. Ainsi, un fonds avec un intitulé ESG est rattaché à l'une des catégories suivantes : Environnement, Social, Gouvernance, Transition, Impact et Durabilité et applique les contraintes associées à cette classification comme définies dans les guidelines de l'ESMA.

• **Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?**

Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

Les indicateurs de durabilité utilisés par le produit pour les émetteurs privés étaient :

- La notation Responsabilité d'Entreprise issue de l'outil propriétaire ABA (*Above and Beyond Analysis*) : le principal indicateur de durabilité utilisé par le produit est la notation ABA de la Responsabilité d'Entreprise, divisée en quatre piliers : la responsabilité actionnariale, la responsabilité environnementale, la responsabilité sociétale et la responsabilité sociale.
- L'exposition à la transition vers une économie durable : la société de gestion complète son analyse par une évaluation de l'exposition des entreprises à la transition vers une économie durable. Cette exposition est appuyée sur cinq piliers : la transition démographique, la transition dans la santé, la transition économique, la transition des modes de vie et transition écologique.
- Exposition aux Objectifs de Développement Durable (ODD) de l'ONU : la société de gestion évalue pour chaque société la part des revenus liée à l'un des 17 objectifs de Développement Durable de l'ONU.
- Données « carbone » : empreinte carbone (tonne de CO₂/M\$ investi) du portefeuille. Cette donnée correspond au PAI Corpo 2 présent un peu plus loin dans ce document.
- Intensité carbone : (t CO₂/m\$ de revenus) du portefeuille. Cette donnée correspond au PAI Corpo 3 présent un peu plus loin dans ce document.
- La proportion du portefeuille du produit investi dans la liste des « *Worst Offenders* » tenue par la société de gestion ; cette liste est constituée des émetteurs les plus à risque du point de vue de la responsabilité sociale. Cette liste est établie sur la base de controverses majeures, après analyse par les membres de l'équipe ISR, et après validation par le Comité de suivi de l'investissement durable.

Performance des indicateurs de durabilité pour les émetteurs privés

Indicateurs de durabilité	Performance des indicateurs de durabilité			
	29/12/23	31/12/24	31/12/25	Evolution
Note Responsabilité ABA	5,31/10	4,79/10	4,89/10	+0,10
Exposition à la transition vers une économie durable (de chiffre d'affaires)	26,75%	18,63%	27,33%	+8,70%
% Exposition aux ODD (de chiffre d'affaires)	26,75%	18,63%	27,33%	+8,70%
Empreinte carbone	551	483	443	-40
Intensité carbone	1 153	1 006	926	-81
% dans la liste des « <i>Worst Offenders</i> »	0%	0%	0%	0%

Pour les émetteurs publics, les indicateurs de durabilité utilisés étaient les suivants :

- L'outil propriétaire ABA (*Above and Beyond Analysis*) : un modèle dédié à la notation des émetteurs publics basé sur 4 piliers : la gouvernance, l'environnement, le social et le sociétal.
- Le profil « Climat » : la société de gestion complète cette analyse par une appréciation profil « Climat » basé sur le mix énergétique et son évolution, l'intensité carbone et le stock de ressources.
- Intensité carbone : (t CO₂/m\$ de revenus) du portefeuille. Cette donnée correspond au PAI Govies 1 présent un peu plus loin dans ce document.
- La proportion du portefeuille dans les normes internationales offensives sur la base de plusieurs critères tels que : le respect de la liberté, le travail des enfants, les droits de l'homme, les pratiques de torture, le blanchiment d'argent, etc.

Performance des indicateurs de durabilité pour les émetteurs publics

Indicateurs de durabilité	Performance des indicateurs de durabilité				
	29/12/23	31/12/24	31/12/25	Evolution	
Notation ABA publique	N/A	5,62/10	5,64/10	+0,02	
Profil « Climat » / Mix Énergétique	Bio et déchets	8,82%	9,53%	10,32%	0,79%
	Renouvelable	5,03%	6,02%	6,67%	0,64%
	Hydraulique	2,47%	1,18%	1,83%	0,65%
	Géothermie	2,01%	1,25%	1,56%	0,31%
	Nucléaire	7,40%	5,39%	4,27%	-1,12%
	Pétrole brut et GNL	35,95%	37,29%	38,16%	0,88%
	Gaz naturel	34,93%	29,34%	29,70%	0,36%
	Charbon	3,39%	10,00%	7,49%	-2,51%
Tourbe	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	

Intensité carbone	231	179	168	-11
% dans les normes internationales offensives	0%	0%	0%	0%
Intensité de la production (tCO ₂ /M euros de dette)	161,1	244,6	220,9	-23,8
Intensité de la production (tCO ₂ /M euros de PIB)	278,6	288,8	215,9	-72,9

Les données de l'exercice 2022 ayant une méthodologie et une fréquence de calcul différentes ne sont pas comparables avec celles des périodes suivantes.

Les indicateurs de développement durable n'ont pas fait l'objet d'une assurance fournie par un auditeur ou d'une revue par un tiers.

• **...et par rapport aux périodes précédentes ?**

La notation ABA a légèrement progressé, passant de 5.62 à 5.64. A l'exception de la note "Nucléaire" et "Charbon", toutes les notes progressent. La dégradation de ceux deux notes provient probablement de la hausse de l'exposition du fonds aux "Utilities" notamment Iberdrola.

• **Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables y ont-ils contribué ?**

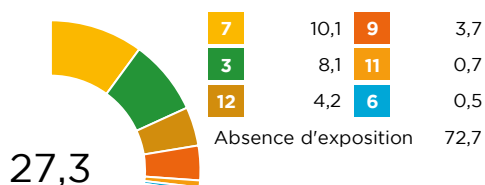
Les objectifs des investissements durables du produit étaient les contributions des émetteurs en portefeuille aux Objectifs de Développement Durable (ODD) des Nations Unies. Les conditions d'éligibilité sur ce point sont les suivantes :

- Minimum 5% du chiffre d'affaires contribuant aux ODD et à une activité durable, selon la classification interne durable des activités de transitions durables (transition démographique et/ou transition dans la santé et/ou transition économique et/ou transition des modes de vie et/ou transition écologique).
- Notation minimale de la Responsabilité d'Entreprise de 2 sur 10 (tenant compte des controverses et des principales incidences négatives (PAI) combiné à la politique d'exclusion, intégration du principe consistant à ne pas causer de préjudice important sur tout objectif environnemental ou social.
- La notation minimum de 2 sur 10 sur la gouvernance (pratiques de la gouvernance d'entreprise).

La notation minimale de 2 sur 10 (Responsabilité d'Entreprise issue de l'outil ABA) est donc cohérente avec l'objectif de ne pas causer de préjudice important aux objectifs sociaux et environnementaux.

Exposition aux ODD

(% de chiffre d'affaires)



1 Pas de pauvreté. 2 Faim « zéro ». 3 Bonne santé et bien-être. 4 Éducation de qualité. 5 Égalité entre les sexes. 6 Eau propre et assainissement. 7 Énergie propre et d'un coût abordable. 8 Travail décent et croissance économique. 9 Industrie, innovation et infrastructure. 10 Inégalités réduites. 11 Villes et communautés durables. 12 Consommation et production responsables. 13 Lutte contre les changements climatiques. 14 Vie aquatique. 15 Vie terrestre. 16 Paix, justice et institutions efficaces. 17 Partenariats pour la réalisation des objectifs.

- **Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?**

Les principales incidences négatives (« PAI ») des activités des entreprises sur l'environnement et les objectifs sociaux ont été directement intégrées dans la notation ABA de la Responsabilité d'Entreprise (qui intègre les indicateurs d'impacts négatifs sur les facteurs de durabilité du Tableau 1 de l'Annexe 1 des RTS SFDR) et ont pu conduire à un déclassement de la notation ABA en dessous de la notation minimale.

Dans ce contexte, la Société de gestion a mis en oeuvre, conformément à sa politique d'exclusion, les exclusions suivantes :

- Charbon thermique et pétrole et gaz non conventionnels : la Société de gestion a exclu progressivement les sociétés impliquées dans les activités liées au charbon thermique et au pétrole et gaz non conventionnels ;
- Armes controversées : les émetteurs étaient exclus de tous les portefeuilles de la Société de gestion ;
- Non-respect du Pacte mondial des Nations unies : les émetteurs coupables de graves infractions aux principes du Pacte mondial des Nations unies étaient intégrés dans la liste des « *Worst Offenders* » de la Société de gestion et exclus de tous les portefeuilles.

Aucun préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social n'a impacté le produit financier au cours de l'année écoulée.

Les **principales incidences négatives** correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

- *Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?*

L'utilisation des 14 PAI (Principal Adverse Impacts ou Principales Incidences Négatives) obligatoires et des 3 PAI facultatifs a contribué à l'établissement d'une note de responsabilité d'entreprise. Une note minimale de 2 sur 10 est conforme à l'approche DNSH (Ne pas causer de préjudice important aux objectifs sociaux ou environnementaux) en plus de deux PAI contraignants (PAI 10 - Violation UNGC et PAI 14 - Armes controversées).

- *Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :*

Les émetteurs ne respectant pas les principes du Pacte Mondial des Nations ont été défavorablement notés pour la Responsabilité d'Entreprise dans l'outil ABA.

Les émetteurs avec des controverses ou en anomalies sévères avec les principes du Pacte Mondial (exemple : droits de l'homme, lutte contre la corruption, etc.) ont été exclus du portefeuille via la liste « *Worst Offenders* » après analyse interne.

L'approche interne déclinée ci-dessous a permis à la société de gestion de définir une liste d'entreprises identifiées en infraction des normes OCDE et Droits Humains et qualifiées en « infraction sévère » par le comité Suivi Investissement Durable. Dès lors ces entreprises ont été intégrées dans une liste d'exclusion « *Worst Offenders* », interdites à l'investissement.

Pour réaliser l'analyse, la Société de gestion a utilisé les données de fournisseurs de données externes pour :

1. Extraire les sociétés avec des alertes « Norms based » ;
2. Filtrer les sociétés non pertinentes ;
3. Analyser qualitativement les infractions un sein du comité Suivi Investissement Durable ;
4. Inclure les sociétés qualifiées en « infraction sévère » dans la liste « *Worst Offenders* ».

Les investissements durables ont donc été conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme.

La taxonomie de l'Union Européenne établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxonomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxonomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union Européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Tout autre investissement durable ne doit pas non plus nuire de manière significative à des objectifs environnementaux ou sociaux.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Pour les émetteurs privés, le produit a tenu compte des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité :

- Les principales incidences négatives ont fait partie de la notation Responsabilité d'Entreprise ;
- La société de gestion a mis en place une politique de gestion des incidences négatives en matière de durabilité mesurant les principales incidences négatives. La politique vise d'abord à monitorer et réduire les contributions au changement climatique (émissions de CO₂, intensité de CO₂, températures implicites), dans le contexte des objectifs de Trajectoire Climat de DNCA Finance.

Pour les émetteurs publics, le produit a tenu compte des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité :

- L'analyse des principales incidences négatives a été intégrée à la notation pays ;
- La société de gestion a mis en place une politique de la gestion des incidences négatives en matière de durabilité mesurant les principales incidences négatives. La politique vise d'abord à monitorer les contributions au changement climatique (intensité carbone) et les problématiques sociales (pays soumis à des violations des droits sociaux, score moyen d'inégalité des revenus) et à la corruption (score moyen de corruption).

Principales Incidences Négatives (PAI / Principal Adverse Impacts)

PAI	Unité	Fonds		Ref. Index	
		Couverture	Valeur	Couverture	Valeur
PAI Corpo 1_1 - Émissions de GES de niveau 1	T CO ₂	98%	15 965		
PAI Corpo 1_2 - Émissions de GES de niveau 2	T CO ₂	98%	6 559		
PAI Corpo 1_3 - Émissions de GES de niveau 3	T CO ₂	98%	352 909		
PAI Corpo 1T - Émissions de GES totales	T CO ₂	98%	375 433		
PAI Corpo 1T_SC12 - Émissions de GES totales (Scope 1+2)	T CO ₂	98%	22 524		
PAI Corpo 2 - Empreinte carbone	T CO ₂ /EUR M investis	98%	443	100%	427
PAI Corpo 3 - Intensité de GES	T CO ₂ /EUR M de CA	98%	926	100%	909
PAI Corpo 4 - Part d'investissement dans des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles		96%	0%	100%	0%
PAI Corpo 5_1 - Part de consommation d'énergie non renouvelable		94%	59,3%	99%	57,2%
PAI Corpo 5_2 - Part de production d'énergie non renouvelable		3%	60,4%	6%	58,8%
PAI Corpo 6 - Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique	GWh/EUR M de CA	98%	0,3	100%	0,5
PAI Corpo 7 - Activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité		98%	0,1%	100%	0,1%
PAI Corpo 8 - Rejets dans l'eau	T Émissions d'eau	13%	0	12%	0
PAI Corpo 9 - Ratio de déchets dangereux ou radioactifs	T Déchets dangereux/EUR M investis	96%	0,4	100%	2,6
PAI Corpo 10 - Violations des principes UNGC et OCDE		98%	0,0%	100%	0,0%
PAI Corpo 11 - Absence de processus et de mécanismes de conformité UNGC et OCDE		96%	0,0%	100%	0,0%
PAI Corpo 12 - Écart de rémunération hommes femmes non corrigé		90%	9,3%	93%	13,5%
PAI Corpo 13 - Mixité au sein des organes de gouvernance		98%	40,1%	100%	39,2%
PAI Corpo 14 - Exposition à des armes controversées		98%	0,0%	100%	0,0%
PAI Corpo OPT_1 - Utilisation de l'eau	m ³ /EUR M de CA	61%	572	66%	18 783
PAI Corpo OPT_2 - Recyclage de l'eau		12%	0,6%	6%	0,3%
PAI Corpo OPT_3 - Investissements dans des entreprises sans politique de prévention des accidents du travail		96%	0,0%	100%	0,0%
PAI_GOVIES_1 - Intensité de GES (govies)	T CO ₂ /EUR M GDP	100%	168	100%	153
PAI_GOVIES_2_1 - Nombre de pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales		100%	0	100%	0
PAI_GOVIES_2_2 - Pourcentage de pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales		100%	0,0%	100%	0,0%
PAI_GOVIES_OPT_2 - Score moyen en matière de corruption	Score (0 to 100)	100%	61	100%	62
PAI_GOVIES_OPT_3 - Score moyen en matière d'inégalités de revenus	Score (0 to 100)	100%	34	100%	34

Source : MSCI



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

Principaux investissements du portefeuille (janvier 2025 - décembre 2025) :

La liste comprend les investissements constituant **la plus grande proportion d'investissements** du produit financier au cours de la période de référence (2025).

Investissements les plus importants	Secteur	% d'actifs	Pays
Italy Buoni Poliennali Del Tesoro	Obligations d'État	5,22%	Italie
Spain Government Inflation Linked Bond	Obligations d'État	4,13%	Espagne
Deutsche Bundesrepublik Inflation Linked Bond	Obligations d'État	3,51%	Allemagne
Lottomatica Group Spa	Voyages et loisirs	2,77%	Italie
Cie de Saint-Gobain SA	Bâtiment et matériaux de construction	2,54%	France
Airbus SE	Biens et services industriels	2,42%	France
UniCredit SpA	Banques	2,32%	Italie
Goldman Sachs Group Inc/The	Services financiers	2,27%	USA
Meta Platforms Inc	Technologie	2,24%	USA
JPMorgan Chase & Co	Banques	2,20%	USA
Microsoft Corp	Technologie	2,19%	USA
Deere & Co	Biens et services industriels	2,06%	USA
Visa Inc	Biens et services industriels	2,03%	USA
Prysmian SpA	Biens et services industriels	1,87%	Italie
Safran SA	Biens et services industriels	1,80%	France

Les données présentées sont calculées sur la base d'une moyenne trimestrielle sur l'exercice écoulé.



Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

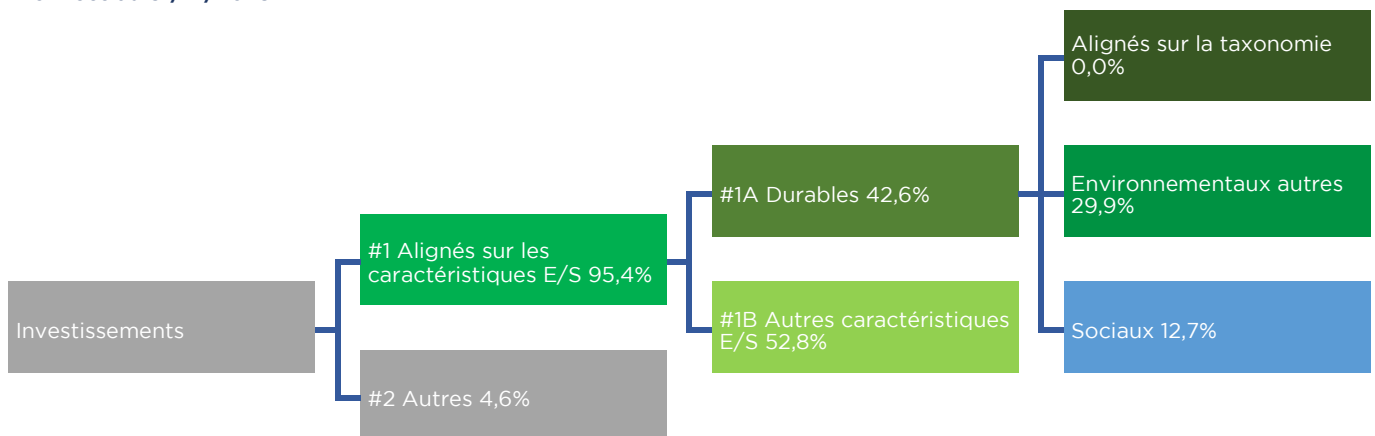
L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

Au 31 décembre 2025, le fonds a investi 95,4% de son actif net dans des actifs ayant des caractéristiques environnementales et sociales. 42,6% de ces investissements étaient considérés comme des investissements durables. La partie restante du portefeuille d'investissement du Fonds (#2 Autres) était constituée d'instruments financiers dérivés, détenus à des fins de couverture et/ou de gestion efficace du portefeuille, ainsi que de dépôts à vue, de fonds du marché monétaire, d'instruments du marché monétaire et d'autres dépôts à des fins de liquidité.

• Quelle était l'allocation des actifs ?

Investissements	Données au 31/12/2025	Données au 31/12/2024	Données au 29/12/2023
#1 Alignés sur les caractéristiques E/S	95,4%	97,4%	98,9%
#1A Durables	42,6%	44,5%	55,3%
Alignés sur la taxonomie	0,0%	0,0%	-
Environnementaux autres	29,9%	27,5%	35,6%
Sociaux	12,7%	17,0%	19,8%
#1B Autres caractéristiques E/S	52,8%	52,9%	43,6%
#2 Autres	4,6%	2,6%	1,1%

Données au 31/12/2025



Les données présentées sont calculées sur la base d'une moyenne trimestrielle sur l'exercice écoulé.

Au titre de l'exercice 2025, les informations reçues de nos fournisseurs de données ne ressortent pas comme suffisamment fiables à l'issue des premiers contrôles effectués pour quantifier la proportion des investissements alignés sur la taxonomie.

DNCA Finance a donc par prudence choisi de ne pas y avoir recours et de ne pas communiquer les chiffres d'alignement consolidés cette année pour les fonds n'ayant pas d'engagement sur ce critère.

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** comprend :

- La sous-catégorie **#1A Durables** couvrant les investissements durables sur le plan environnemental et social ;
- La sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvrant les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

- Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

Les investissements ont été réalisés dans les secteurs économiques suivants (janvier 2025 - décembre 2025) :

Secteur	% AUM
Biens et services industriels	19,13%
Obligations d'État	14,45%
Technologie	10,76%
Banques	7,18%
Bâtiment et matériaux de construction	4,81%
Distribution	4,35%
Produits et services de consommation	4,14%
Santé	4,10%
Voyages et loisirs	3,83%
Télécommunications	3,61%
Automobiles et équipementiers	3,58%
Médias	3,15%
Services financiers	3,14%
Assurance	2,36%
Services aux collectivités	1,85%

La classification sectorielle ci-dessus peut différer de celle utilisée dans le rapport financier périodique.

Les données présentées sont calculées sur la base d'une moyenne trimestrielle sur l'exercice écoulé.

Au 31 décembre 2025, l'exposition aux énergies fossiles est de 3,8%.



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxonomie de l'UE ?

Pour être conforme à la taxonomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. En ce qui concerne l'**énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

Les activités alignées sur la taxonomie sont exprimées en pourcentage :

- **Du chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi ;
- **Des dépenses d'investissement (CapEx)** pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte par exemple ;
- **Des dépenses d'exploitation (OpEx)** pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi.

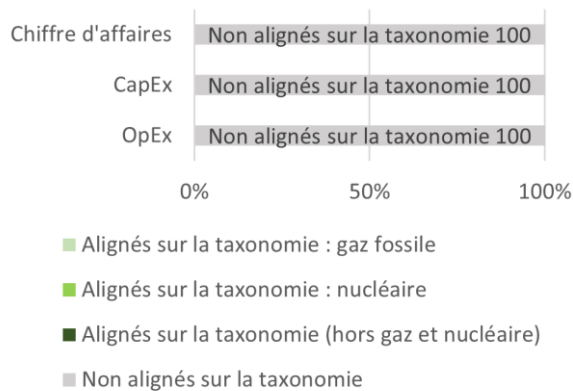
Au titre de l'exercice 2025, les informations reçues de nos fournisseurs de données ne ressortent pas comme suffisamment fiables à l'issue des premiers contrôles effectués pour quantifier la proportion des investissements alignés sur la taxonomie. DNCA Finance a donc par prudence choisi de ne pas y avoir recours et de ne pas communiquer les chiffres d'alignement consolidés cette année pour les fonds n'ayant pas d'engagement sur ce critère.

- **Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxonomie de l'UE¹ ?**

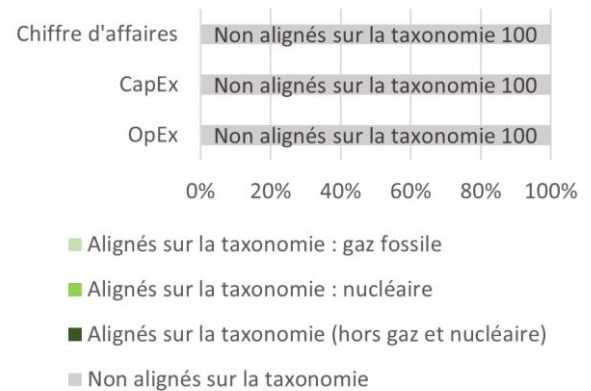
- Oui:
- Dans le gaz fossile
 - Dans l'énergie nucléaire
- Non

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage minimal d'investissements alignés sur la Taxonomie de l'UE. Etant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxonomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxonomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxonomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.

1. Alignement des investissements sur la taxonomie, dont obligations souveraines*



2. Alignement des investissements sur la taxonomie, hors obligations souveraines*



Ce graphique représente 85,6% des investissements totaux.

*Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.

¹ Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxonomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxonomie de l'UE - voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxonomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

- **Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?**


Non applicable

- **Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxonomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?**

Non applicable



Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la Taxonomie de l'UE ?

Le symbole  représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères applicables** aux activités économiques durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE.

Le produit a investi 29,9% de ses actifs nets dans des investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne sont pas alignés sur le règlement de l'UE sur la taxonomie (étant donné le manque de données sur la taxonomie, DNCA Finance considère que tous les investissements environnementaux ne sont pas alignés sur la taxonomie de l'UE).



Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?

Le produit a investi 12,7% de son actif net dans des actifs qualifiés « d'investissements durables » avec un objectif social.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie #2 Autres, quelle était leur finalité et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?

Le produit pouvait investir dans des dérivés, dépôts, liquidités et fonds monétaires. Ces instruments inclus dans la catégorie « #2 Autres » n'avaient pas pour finalité d'apporter des garanties environnementales ou sociales minimales. Ces instruments pouvaient être utilisés par la société de gestion pour gérer la liquidité du produit ou pour réduire tout risque spécifique (exemple : le risque de change).

Il n'existait pas de garanties environnementales ou sociales minimales en liens avec ces catégories d'actifs.



Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

De façon synthétique, le processus d'investissement se décomposait en 3 étapes successives :

- La sélection de l'univers par une double approche financière et extra-financière, en particulier en excluant les valeurs présentant un profil à risque en matière de responsabilité d'entreprise (note inférieure à 2/10 dans le modèle propriétaire ESG) ou exposées à des controverses majeures ;
- L'allocation aux classes d'actifs en fonction de l'analyse de l'environnement d'investissement et de l'appétit pour le risque de l'équipe de gestion ;
- La sélection de titres après une analyse fondamentale des émetteurs du point de vue de l'actionnaire minoritaire et/ou du créancier obligataire, en tenant compte des critères ESG et de la valorisation des instruments.

La notation ABA est un outil propriétaire d'analyse et de notation de la Responsabilité d'Entreprise qui permet d'anticiper les risques des entreprises notamment dans leurs interactions avec leurs parties prenantes : salariés, fournisseurs, clients, communautés locales, actionnaires... et ce, quel que soit leur secteur d'activité.

La Responsabilité d'Entreprise est analysée selon 4 axes d'analyse extra-financiers reprenant les critères ESG :

- La responsabilité actionnariale (incluant notamment les risques comptables, la qualité de Conseil, la qualité du management, etc.) ;
- La responsabilité sociale (incluant notamment les conditions de travail, la politique de diversité, l'accidentologie, la politique de formation, etc.) ;
- La responsabilité sociétale (optimisation fiscale, corruption, respects des communautés locales ou encore le respect des données personnelles) ;
- La responsabilité environnementale (notamment la politique de gestion environnementale, la prise en compte des enjeux liés à la biodiversité, etc.).

Cette analyse interne, combinée à une recherche qualitative et quantitative, conduit à une notation sur 10.

Le processus d'engagement, qui vise à servir les objectifs ESG du produit, se déroule en plusieurs étapes :

1. Identifier des cibles d'engagement proactif et réactif parmi les émetteurs dans les investissements de DNCA Finance, dans la continuité du dispositif d'alertes mis en place dans le cadre de la gestion des risques en matière de durabilité et des incidences négatives.
2. Mettre en place un plan d'engagement pour les cibles d'engagement identifiées, suivre la démarche d'engagement et en mesurer les résultats
3. Intégrer les résultats des actions d'engagement aux décisions d'investissement

L'engagement proactif de DNCA Finance vise à encourager les entreprises à développer une meilleure transparence et une meilleure gestion de leurs enjeux ESG, via un dialogue récurrent. Le processus d'engagement réactif de DNCA Finance est un processus d'escalade qui repose sur le dispositif d'alertes mis en place dans le cadre de la gestion des risques en matière de durabilité et des incidences négatives. Les actions d'engagement peuvent inclure la demande d'actions correctives et la décision éventuelle de désinvestissement (« *Worst Offenders* »). DNCA Finance participe également à des initiatives collectives d'actions coordonnées et/ou collaboratives afin de promouvoir de meilleures pratiques sur des sujets systémiques ou transverses, concernant certains émetteurs, des enjeux ESG susceptibles de générer des risques en matière de durabilité et/ou des incidences négatives en matière de durabilité, et le respect des principes de la Task force on Climate related Financial Disclosure (TCFD) et la Task-force on Nature related Financial Disclosure (TNFD).

Au titre de l'exercice 2025, l'ensemble des sociétés en portefeuille affiche une bonne gouvernance avec un seuil minimal respecté et non pas causé de préjudice important comme mentionné plus haut dans la section « DNSH ». La note ABA s'est améliorée ainsi que la majorité des indicateurs à l'exception de Nucléaire et Charbon. Le portefeuille intègre un grand nombre de société impliqué dans la transition énergétique (Schneider Electric, Saint Gobain).

La contribution positive aux Objectifs du Développement Durable s'est améliorée à travers différents éléments : Top 10 concentré sur des sociétés avec un chiffre d'affaires qui contribue de façon importante à la transition (exemple : Schneider Electric ; Saint Gobain). Siemens Energy est désormais un poids non négligeable du portefeuille et profite contribution à la transition durable est élevé (68% en terme de CA).



Les **indices de référence** sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.

Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

L'indice de référence choisit n'a pas vocation à être aligné aux ambitions environnementales et sociales telles que promues par le produit financier.

- **En quoi l'indice de référence différerait-il d'un indice de marché large ?**

Non applicable

- **Quelle a été la performance du produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?**

Non applicable

- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?**

Non applicable

- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?**

Non applicable